

# La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)  
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine  
(LOIRE-INFERIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES : Nantes : 120.71 Rennes : 30.07	ADMINISTRATION ET REDACTION : Nantes : 10, Rue de Bel-Air Rennes : 7, rue de Corbin	Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus	ABONNEMENT ANNUEL : Syndiqués : 2 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.	Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens 10, Rue de Bel-Air. — NANTES
---	---	--	---	---

## XI<sup>e</sup> Congrès Régional de l'UNION REGIONALE de l'OUEST Les 10 et 11 MARS, à SAUMUR

Sous le haut Patronage de Mgr l'Evêque d'Angers

**SAMEDI 10 MARS :**

A 20 h. 15 **Séance d'Ouverture**  
Salle Lecocq

1<sup>o</sup> Rapport sur l'activité des groupes locaux ;  
2<sup>o</sup> Etude de questions professionnelles locales.

**DIMANCHE 11 MARS :**

A 7 heures. — A la Visitation : Messe de Communion suivie d'une petite déjeuner en commun.

A 8 h. 30 **Séance d'Etudes**  
Salle du Fort

1<sup>o</sup> Rapport sur l'activité de l'Union Régionale au cours de l'année écoulée, par A. Beillevaire, Secrétaire Général de l'U. R.  
2<sup>o</sup> Rapport sur une question d'intérêt féminin, par M<sup>me</sup> Graff, Secrétaire Générale des Syndicats Féminins de l'Abbaye.

A 11 h. 30 **Messe Solennelle**  
Eglise Saint-Pierre

A 12 h. 30. — Repas en commun.

A 14 heures. — Visite de la Ville et d'une industrie locale.

A 16 h. 30 **Séance de clôture**  
Salle Carnot

Sous la Présidence de S. E. Mgr Costes, coadjuteur de Mgr l'Evêque d'Angers

**Conférence de Gaston TESSIER**  
Secrétaire Général de la C. F. T. C.  
« LA C. F. T. C. ET LA CRISE ACTUELLE »

**Allocution finale**  
de S. E. Mgr Costes, coadjuteur de Mgr l'Evêque d'Angers

A 19 heures. — Eglise Saint-Nicolas : SALUT SOLENNEL.



Gaston TESSIER  
Secrétaire Général de la C. F. T. C.

### Toujours la neutralité !...

#### EST-CE LE REGIME DES « FICHES DE DELATION » QUI REVIENT ?

Voici le dernier « poulet » de notre C. G. T. nationale :

Syndicat National des Instituteurs et Institutrices Publiques de France, Section de la L.-I.

Nantes, le 5 janvier 1934.

Cher (e) Collègue,

De nombreux instituteurs et institutrices en concurrence, se plaignant de l'attitude de certains fonctionnaires de l'Etat, du Département et des Communes, à l'égard de leurs écoles, le Conseil Syndical a décidé, à l'unanimité, dans sa séance du 9 novembre 1933, qu'une enquête serait faite à ce sujet et il a chargé la Commission de défense laïque de notre section Syndicale de procéder à cette enquête.

En conséquence, nous vous prions, cher (e) collègue, de bien vouloir répondre aux questions ci-après :

I. — Quelle est l'attitude des fonctionnaires de votre commune à l'égard de l'école laïque ? Où envoient-ils leurs enfants à l'école ?

a) Fonctionnaires de l'Etat ;  
b) Fonctionnaires du département ;  
c) Fonctionnaires de la Commune.

II. — Citez ceux qui se distinguent particulièrement dans la lutte contre l'école laïque.

III. — Citez ceux qui défendent l'école laïque, soit en lui confiant l'instruction de leurs enfants, soit autrement.

Nous ne demandons pas les noms, mais la fonction simplement : percepteur, receveur des postes, facteur, gendarme, etc...

Les renseignements que vous voudrez bien nous fournir, resteront strictement confidentiels et nous serviront à établir un travail de statistique que nous fera connaître l'étendue du mal.

Cependant, si vous désirez que certains fonctionnaires, dont l'activité est particulièrement néfaste à l'école laïque, soient nominativement cités dans le rapport que nous publierons, vous voudrez bien nous l'indiquer.

Nous vous serions très obligés, également, de vouloir bien nous donner, le cas échéant, tous autres renseignements ou suggestions qui vous paraîtraient utiles à la défense de l'école laïque, particulièrement menacée dans notre département.

Avec nos remerciements, croyez cher (e) collègue, à nos sentiments dévoués à l'école laïque.

La Commission de défense laïque : GUIHO (Faiencerie (Nantes)) ; HUSSON (Basse-Goulaine) ; BESSAC Raoul, Garennes, Nantes) ; DENIAUD (Fraternité, Nantes) ; Mme GAUDIN (Nozay).

Adressez les réponses avant le 31 janvier, à GUIHO, Ecole de la rue de la Faiencerie, Nantes.

Est-il besoin de commentaires ? Disons, avec la Semaine Religieuse de Nantes, qu'une telle enquête n'est pas inspirée par le pur amour des statistiques. Il ne faut pas, tout de même, que l'on ressuscite les « fiches de délation », fiches odieuses, inspirées par la Franco-Maçonnerie, au commencement de ce siècle, et qui sont tombées sous l'unanime fustigation des hommes de bien.

Devant un tel scandale, nous prions encore une fois, nos travailleurs catholiques embrigadés dans la C.G.T., à quelque profession qu'ils appartiennent, — car il y en a encore ! — nous les prions de bien se pénétrer de cette idée qu'ils sont les collaborateurs de tels procédés.

Et nous demandons, avec une insistance que l'on comprendra, aux fonctionnaires catholiques qui envoient leurs enfants à l'école chrétienne, mais qui, eux, restent dans les rangs de la C.G.T., ainsi qu'à tous les fonc-

## Le Comité National de la C. F. T. C.

Le dimanche 21 janvier, le Conseil national de la C. F. T. C. a tenu, à Paris, sous la présidence de J. Zirnheld, sa session trimestrielle. Des délégués venus de la France entière, après avoir assisté à l'église Notre-Dame de Lorette, à une messe célébrée pour le repos de l'âme de Roger Maugars, qui fut trésorier de la C. F. T. C., entendirent, en une première réunion de travail, le compte rendu de l'activité de la Confédération dans les trois derniers mois, qui leur fut présenté par son secrétaire général, Gaston Tessier.

Cette activité a été intense et féconde. Dans le domaine de la propagande, elle s'est traduite notamment par la création de plusieurs Syndicats nouveaux et par la conquête au syndicalisme chrétien de quelques localités où il n'avait guère pénétré ; dans le domaine de l'action professionnelle, par des efforts persévérants pour enrayer les chutes de salaires et pour obtenir, à Paris en particulier, le respect du droit dominical ; dans le domaine de l'action sociale, par une lutte méthodique contre le chômage. Gaston Tessier signala, en outre, que de nombreux succès ont été obtenus lors d'élections professionnelles et que la pénétration des Comités et Commissions officiels se fait peu à peu, en raison de la valeur reconnue des militants du syndicalisme chrétien. Il nota enfin les nombreux succès remportés aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle (section du vêtement), au jury desquelles la présidente et la secrétaire des Syndicats de la couture de l'Abbaye ont été appelés.

Un échange de vues suivit sur l'organisation des fonctionnaires qui progresse peu à peu et qui donne les meilleurs espoirs ; puis, sur l'interprétation de ces mots : « organisation la plus représentative », dont les pouvoirs publics font un étrange abus en vue d'assurer aux représentants de la Confédération Générale du Travail une situation à laquelle les effectifs de celle-ci ne lui donnent pas droit ; enfin, sur le Congrès international de l'enseignement technique qui aura lieu, au printemps prochain, à Barcelone, et où il est indispensable que les Syndicats Chrétiens soient représentés.

Des compliments, c'est très bien. Et nous en remercions vivement ceux qui nous les ont adressés. Mais... le moindre grain de miel fera bien mieux notre affaire.

Et, pour commencer, puisque notre journal vous plaît, aidez-nous à le diffuser, en nous apportant des abonnements de soutien, et aussi en lui recherchant de la publicité.

Ensuite, pour le rendre plus attractif encore, adressez-nous des idées pour les dessins et les légendes qu'ils comportent. Notre jeune et dévoué dessinateur, M. Charles Homualk, attend chaque mois avec impatience vos suggestions.

Et puis... Mais c'est assez pour ce mois-ci.

Mlle Pellevillain, trésorière confédérale, signala que si, en dépit de la crise, les ressources de la C. F. T. C. n'ont pas diminué, il faudra bientôt aviser de les mettre au niveau des besoins grandissants d'une organisation en constant développement.

Et la fin de la matinée fut remplie par une très intéressante discussion sur la mise au point des statuts de la Caisse confédérale de défense professionnelle, à la suite d'un rapport de M. Danger. Un certain nombre de principes furent acceptés qui permettront d'obtenir de cette Caisse des services appréciables. Le Congrès national de la Pentecôte devra se prononcer en dernière analyse.

L'après-midi on entendit d'abord deux communications de Zirnheld : la première sur la révision des statuts confédéraux qu'on s'accorda à trouver peu opportune, au moins à l'heure présente ; la seconde, sur l'organisation des travailleurs de la terre qui intéressa au plus haut point l'assistance. Puis un bel exposé de Louis Blain, secrétaire général de la Fédération du Textile, permit d'examiner le problème très actuel, très complexe, de l'organisation corporative à la lumière des expériences présentes sur lesquelles nos amis le Dr Thiele, de Strasbourg, et Jules Zirnheld, apportèrent des indications utiles et circonstanciées. La journée s'acheva par une remarquable conférence de Gaston Tessier sur les tarifs douaniers et le coût de la vie. Ces diverses questions sont désormais à l'étude au sein de la Confédération. Elles seront à l'ordre du jour de son Congrès national.

Les membres du Comité national avaient été reçus la veille par S. E. Mgr Maglione, nonce apostolique, qui leur avait réservé un accueil extrêmement bienveillant.

### Notre Journal

Nous avons reçu beaucoup de compliments pour notre « Voix des Travailleurs », et seulement quelques très rares et très légères critiques, ou plutôt des observations de détail.

Des compliments, c'est très bien. Et nous en remercions vivement ceux qui nous les ont adressés. Mais... le moindre grain de miel fera bien mieux notre affaire.

Et, pour commencer, puisque notre journal vous plaît, aidez-nous à le diffuser, en nous apportant des abonnements de soutien, et aussi en lui recherchant de la publicité.

Ensuite, pour le rendre plus attractif encore, adressez-nous des idées pour les dessins et les légendes qu'ils comportent. Notre jeune et dévoué dessinateur, M. Charles Homualk, attend chaque mois avec impatience vos suggestions.

Et puis... Mais c'est assez pour ce mois-ci.

## La vraie cause de la catastrophe de Lagny ?...

### Les Assurances Sociales !...

C'est du moins « Candide » qui nous l'affirme, dans son numéro du 4 janvier, qui nous est par hasard tombé sous les yeux. On y lit, en effet, sous le titre : « Doit-on le dire ? » :

On n'a pas l'air de connaître la vraie cause de la catastrophe de Lagny. Comme on en indique plusieurs, il n'est pas déraisonnable d'admettre qu'elles ont toutes concouru à l'effroyable accident...

Si c'est une affaire de matériel, la question est encore plus haute. Le monde moderne est-il assez riche pour subvenir à tous les frais d'une civilisation archicompliquée ? Ne dépense-t-on pas trop d'un côté, de telle sorte qu'il ne reste plus rien de l'autre ? Peut-on réaliser tous les progrès à la fois ? Il y avait certainement dans le train des « assurés sociaux », munis du droit de se faire rembourser des pilules laxatives et des breuvages fortifiants, MAIS CETTE PHARMACIE COUTE DES MILLIARDS QUI SERAIENT NECESSAIRES AILLEURS. ET ALORS C'EST LA VIE ELLE-MEME QUI N'EST PLUS ASSUREE. (1)

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

Et voilà ! « Delenda Carthago ! » « La vraie cause » n'est-ce donc pas cette loi des assurances sociales ?

Cette loi infernale qui nous coûte des milliards ! Vous entendez bien, des milliards !

Ne croyez-vous pas que « Candide » est bien candide en effet, s'il nous croit assez candides pour accepter de tels bobards.

Des milliards ! Faut-il que nous le renvoyions à la réponse du Ministre du Travail à la question n° 2190 posée par M. Brom, député, réponse qui fit savoir que le montant total des charges annuelles incombant à l'Etat du fait des Assurances Sociales est de 925.998.239 francs, c'est-à-dire moins d'un milliard.

Faut-il encore préciser, toujours avec le ministre, que sur cette somme 540.000.000 francs sont affectés au paiement des Retraites Ouvrières ; 273.000.000 francs à la majoration des versements des assurés agricoles ; 100.000 francs pour maintenir aux pensionnés des assurances sociales le bénéfice de l'assurance-maladie et que 112.998.239 francs seulement représentent les frais d'administration des assurances sociales et les surcharges en faveur des pensionnés de guerre.

Nous sommes loin des milliards... Mais, calomniez, calomniez. « Delenda Carthago »...

## Sténo-Gazette

Du Matin (22 janvier) : pour que le mouvement de relèvement des prix ait un caractère permanent et stable, il est nécessaire d'augmenter les salaires. Il semble qu'une telle mesure n'est pas très éloignée. — Mais... c'est en Amérique, chez M. Roosevelt.

Travailler deux fois quatre heures par jour, les mains dans la lessive, enveloppée de vapeurs nauséabondes, à quinze ans, voilà le lot d'une jeune fille employée dans un établissement de blanchisserie de Nantes, et cela pour — tenez-vous bien — pour 80 francs par mois ! Surtout ne le dites pas... — Il y a quelques semaines, une jeune fille offrait ses services à une maison de commerce de Nantes pour moins de 200 francs par mois, cette somme manquant aux revenus de sa mère pour qu'elle puisse vivre toutes les deux. L'employeur, un de nos amis, lui fit remarquer combien elle était pauvre, par de telles propositions, les autres travailleuses. Elle partit sans avoir compris...

Est-il vrai qu'un bureau de perception de Paris avait adressé près de 5.000 avis recommandés à 0 fr. 25 pour réclamer à 5.000 propriétaires d'auto 5.000 moins-perçus de 0 fr. 17 ?

Est-il vrai que c'est par légions que l'on compte des riches « impossibles », ayant plusieurs propriétés, plusieurs villas, plusieurs autos, une nombreuse domesticité, qui vivent sur un pied d'au moins 100.000 francs, etc., et qui ne paient comme impôt sur le revenu — quand ils en paient — que des sommes dérisoires n'atteignant guère que deux ou trois cents francs, alors que de petits fonctionnaires, de petits employés, n'ayant que leurs salaires, se voient taxés bien davantage ?

Est-il vrai qu'un bureau de perception de Paris avait adressé près de 5.000 avis recommandés à 0 fr. 25 pour réclamer à 5.000 propriétaires d'auto 5.000 moins-perçus de 0 fr. 17 ?

Est-il vrai que c'est par légions que l'on compte des riches « impossibles », ayant plusieurs propriétés, plusieurs villas, plusieurs autos, une nombreuse domesticité, qui vivent sur un pied d'au moins 100.000 francs, etc., et qui ne paient comme impôt sur le revenu — quand ils en paient — que des sommes dérisoires n'atteignant guère que deux ou trois cents francs, alors que de petits fonctionnaires, de petits employés, n'ayant que leurs salaires, se voient taxés bien davantage ?

Est-il vrai qu'un bureau de perception de Paris avait adressé près de 5.000 avis recommandés à 0 fr. 25 pour réclamer à 5.000 propriétaires d'auto 5.000 moins-perçus de 0 fr. 17 ?

Est-il vrai que c'est par légions que l'on compte des riches « impossibles », ayant plusieurs propriétés, plusieurs villas, plusieurs autos, une nombreuse domesticité, qui vivent sur un pied d'au moins 100.000 francs, etc., et qui ne paient comme impôt sur le revenu — quand ils en paient — que des sommes dérisoires n'atteignant guère que deux ou trois cents francs, alors que de petits fonctionnaires, de petits employés, n'ayant que leurs salaires, se voient taxés bien davantage ?

Est-il vrai qu'un bureau de perception de Paris avait adressé près de 5.000 avis recommandés à 0 fr. 25 pour réclamer à 5.000 propriétaires d'auto 5.000 moins-perçus de 0 fr. 17 ?

Est-il vrai que c'est par légions que l'on compte des riches « impossibles », ayant plusieurs propriétés, plusieurs villas, plusieurs autos, une nombreuse domesticité, qui vivent sur un pied d'au moins 100.000 francs, etc., et qui ne paient comme impôt sur le revenu — quand ils en paient — que des sommes dérisoires n'atteignant guère que deux ou trois cents francs, alors que de petits fonctionnaires, de petits employés, n'ayant que leurs salaires, se voient taxés bien davantage ?

## Pour les Mineurs en chômage

Nous avons, l'autre jour, cité l'intervention à la Chambre de notre camarade H. Meck en faveur de la création d'une caisse de chômage spéciale pour les mineurs, et son intervention pour la diminution de la durée de travail dans les mines.

Tous nos camarades savent également que la Commission des Mines, à la Chambre, a accepté la création de cette caisse de chômage, et que le Gouvernement même est très bien disposé en faveur de cette juste revendication.

C'est en juillet 1932 que le premier, les Syndicats Chrétiens, par l'intermédiaire de H. Meck et J. Appourchaux, firent déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution pour la création d'un organisme qui aurait pu subventionner les mineurs en chômage.

Notre ami M. Appourchaux fut désigné comme le rapporteur de notre proposition.

Aujourd'hui, nous croyons utile de donner quelques extraits d'un nouveau rapport de M. Appourchaux sur une autre proposition de M. de Ramel visant au même but.

Depuis plusieurs années que la Commission des mines se penche sur le grave problème charbonnier et dans un effort unanime essaie de porter remède à la misère grandissante des ouvriers mineurs, comme je l'ai rappelé dans mon précédent rapport sur la proposition de résolution de notre collègue Meck, tendant au même but que celle que nous étudions, il faut reconnaître que les moyens employés jusqu'ici, notamment le contingentement des charbons étrangers, ont pu empêcher la crise de s'étendre, de devenir plus aiguë, ils ne l'ont pas enrayée et les ouvriers mineurs français et leurs familles demeurent acablés par une crise qui, par incidence, frappe l'activité économique et commerciale d'importantes régions dont la prospérité dépend en grande partie de l'activité de nos houillères.

Le chômage partiel a fait son apparition en novembre 1930. Il s'est étendu à tous les bassins en 1931 et a pris une gravité croissante et atteint depuis de longs mois une moyenne de cinq jours par mois.

L'enquête effectuée par le Ministère du Travail sur le placement et le chômage pendant l'année 1931, montre que la proportion des chômeurs partiels dans les mines de 29 % en janvier, s'élevait à 76,6 % en décembre.

Plus de la moitié du personnel effectue de trente-deux à quarante heures de travail par semaine, 15 à 20 % moins de trente-deux heures.

Lire la suite en 2<sup>e</sup> page.

## L'avancement et les indemnités des fonctionnaires

Devant les menaces gouvernementales se succédant, variées, mais tout aussi spoliatrices, la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires (C. F. T. C.) se voit dans l'obligation d'élever une fois encore une protestation.

Après l'exaction du prélèvement sur les traitements, l'atteinte aux droits acquis du service actif dans le régime des retraites, proposée puis retirée, le prélèvement proposé... puis retiré aussi, sur ce bien d'autrui que sont les retraites, on nous menace d'un retard de six mois dans l'avancement, mesure — purement disciplinaire jusqu'à ce jour — qui, pour combler un déficit momentané, se répercutera sur quinze ou vingt ans de carrière, frappant fortement, de plusieurs milliers de francs, les petits fonctionnaires.

Mieux, on décide, par décret gouvernemental, d'augmenter de 20 % le prélèvement sur les indemnités arrêté par le Comité supérieur des Economies, qui avait mandat pour ce faire.

Un tour de vis au lieu du courage à réformer les abus !...

Et on joue sur les textes votés pour atteindre, par l'article de la réorganisation administrative, l'indemnité de résidence réservée par l'article qui institua un prélèvement sur les autres indemnités :

A Paris, prélèvement de 560 fr. pour les célibataires, 1.120 fr. pour un ménage.

Le secrétaire général, M.-H. AUGÉARD.

## Le Congrès annuel des Cheminots du Réseau Etat

Nous tenons à placer sous les yeux de nos lecteurs cheminots appartenant au Réseau Etat l'appel qui vient d'être lancé en vue du prochain Congrès qui doit se tenir à Rennes, le dimanche 18 mars 1934.

Nul doute qu'il retiendra l'attention des intéressés et nombreux seront ceux qui tiendront à y participer.

Ainsi que « Le Cheminot de France » l'a annoncé, le XV<sup>e</sup> Congrès annuel de l'Union Etat aura lieu à Rennes, le dimanche 18 mars 1934.

C'est à l'unanimité que le Conseil de l'Union, dans sa dernière réunion, a voulu tout d'abord manifester sa vive sympathie aux militants si dévoués de la Région Bretonne et apporter ensuite son salut fraternel aux camarades des lignes P. O. incorporés au Réseau d'Etat depuis janvier.

Il importait, d'autre part, après les Congrès des organisations C. G. T. et C. G. T. U., qui eurent lieu à Rennes, ces dernières années, que cette ville soit également le point de rassemblement des Cheminots de France.

Pour ces différentes raisons, les syndicats et groupes locaux sont invités dès maintenant à prendre leurs dispositions pour que leurs délégués soient nombreux à Rennes, le dimanche 18 mars.

## CRECHE MUNICIPALE

UNE OUVRIERE. — C'est tout de même la vérité qu'il n'y a que les enfants des travailleurs à être privés ainsi de leur mère...

UNE AUTRE. — Quand donc les travailleurs comprendront-ils tous que ce n'est qu'en se syndiquant qu'ils pourront obtenir des salaires et des allocations familiales suffisants pour que la mère puisse rester à son foyer !

UNE TROISIEME. — Vous ne savez pas ? Il paraît qu'on veut aussi nous faire travailler dimanche matin...

TOUTES ENSEMBLE. — Ça, c'est le comble ! Même pas le dimanche en

# Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

## RÉFLEXIONS

Les événements nous pressent d'agir.

Si les travailleurs ont pu obtenir péniblement quelques améliorations, nous sentons bien que celles-ci ne pourront être maintenues qu'autant que les groupements syndicaux acquerront une force sans cesse renouvelée et accrue, afin de présenter un front uni aux courants dévastateurs qui menacent de tout submerger.

Une loi de bon sens vient d'être déposée sur le Bureau de la Chambre des Députés par M. Louis Sellier et plusieurs de ses collègues, loi tendant à fixer pour tous les salariés, sans exception, par région et profession, un salaire minimum.

Immédiatement, grand émoi chez un bon nombre d'employeurs.

Nous avons été habitués, par ci, par là, aux approbations de principe de certaines mesures, dont l'application devait toujours être différée. Mais, cette fois, des groupements sérieux font carrément opposition, déclarant que la gravité de la situation économique rend nécessaire l'union de tous les Français et que la mesure proposée aurait un résultat exactement opposé.

Rien que cela.

Les déclarations aussi que cela ferait disparaître un bon nombre d'entreprises déjà déficitaires.

En passant, remarquons que les entreprises qui ne peuvent pas remplir leur rôle social en permettant à leurs ouvriers de vivre normalement, n'ont qu'à disparaître. Nous ne pouvons nous en plaindre. Il y a eu trop d'apprentis-patrons depuis la guerre. Ceux qui ne sont pas à la hauteur de leur situation n'ont qu'à passer la main.

Quand nous n'aurons en face de nous que des hommes actifs, comprenant vraiment leur rôle, notre tâche sera bien facilitée.

Les naifs savent que tout producteur est consommateur et comprennent d'autre part, que si les consommateurs n'ont pas d'argent en poche, ils se restreignent et contribuent à l'arrêt des affaires. Mais hélas!!! combien parmi ceux qui ont la responsabilité de la direction ont une claire vue de la situation.

On s'habitue à vivre au jour le jour, on s'installe dans la routine, on n'arrive pas à élargir ses horizons.

Si seulement, on jetait un instant les regards au-delà de l'Atlantique, on s'apercevrait que le Président Roosevelt a pris dans son pays des moyens énergiques pour augmenter le pouvoir d'achat de ses nationaux et que devant les résultats obtenus, on devrait bien songer à l'imiter.

Mais, sans aller plus loin, ne voyons-nous que chez nous on a trouvé le moyen d'établir un juste prix pour le blé français.

Pourquoi donc, ce qui a été trouvé bon pour l'agriculture serait-il mauvais pour le commerce et l'industrie?

Mais qui osera prendre la responsabilité des transformations nécessaires?

Il semble bien qu'il n'y a qu'une solution pour nous faire sortir du marasme. C'est qu'au plus vite soit mise sur pied une organisation professionnelle tant régionale que nationale, qui pourra saisir les rênes de la direction économique.

Préparons-nous activement au rôle considérable que les Syndicats auront à remplir à ce moment, par l'étude sérieuse de toutes les questions qui se présentent, mais aussi par le renforcement de nos Syndicats.

Nous avons la conviction que nos principes sont ceux de l'immense majorité des travailleurs, surtout dans nos régions.

Pourquoi faut-il que nous ne soyons pas plus nombreux?

Il y a eu autrefois indifférence et aversion pour les Syndicats parce qu'on ne comprenait pas leur rôle et que souvent on le déformait. Il ne saurait plus en être ainsi aujourd'hui.

Que nos camarades se ressaisissent, qu'ils redoublent d'activité, qu'ils soient bien convaincus que l'avenir nous appartient dans la mesure où nous le voudrons.

Ayons confiance et, courageusement, apportons notre pierre à l'édifice où employeurs et ouvriers trouveront la stabilité dans l'aisance indispensable à la bonne marche du Progrès.

C. PICOUX.

## Le Congrès annuel de l'U. R.

Au cours de sa dernière réunion, le bureau de l'U. R. a décidé à l'unanimité de fixer au dimanche 8 avril, notre 11<sup>e</sup> Congrès.

Après un examen approfondi de la situation et pour des raisons que nous développerons ultérieurement, la ville de Quimper a été choisie comme siège de cette manifestation régionale.

Comme d'habitude, le Conseil de l'U. R. se réunira, la veille, en Assemblée générale.

Les Syndicats et groupes locaux sont invités à prendre dès maintenant toutes dispositions utiles pour se faire représenter à ce Congrès.

Notre camarade Pères, Secrétaire adjoint de la C.F.T.C., a bien voulu accepter la présidence.

Tous à Quimper, les 7 et 8 avril.

## Avantages nouveaux aux Assurés Sociaux

La Caisse d'Assurances Sociales des assujettis des Groupements Catholiques d'Ille-et-Vilaine, en accord avec les autres Caisses du Département, a augmenté son tarif de remboursement des dépenses occasionnées par les soins donnés à domicile ou en clinique privée, pour les actes de grande chirurgie, à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1934.

Comme, d'autre part, les chirurgiens et spécialistes ont bien voulu abaisser leur tarif syndical pour les mêmes interventions, il en résultera une diminution sensible de la part restant à la charge des assurés.

Prévoient pour exemple une opération d'appendicite.

Celle-ci est indiquée à la nomenclature générale des actes de chirurgie avec coefficient 60.

Jusqu'au 31 Décembre 1933, il était remboursé aux assurés des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> catégories :

K 60x8 (ch. clé).....	= 480 »	384 »
moins 20 % .....	96 »	
Plus pour pharmacie de cette opération :		
K 60x2 .....	= 120 »	102 »
moins 15 % .....	18 »	
En tout . . . . . 496 »		

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il est remboursé :

K 60x15 (ch. clé).....	= 900 »	720 »
moins 20 % .....	180 »	
Plus pour la pharmacie :		
K 60x2 .....	= 120 »	102 »
moins 15 % .....	18 »	
En tout . . . . . 822 »		

Le remboursement fait en plus par la Caisse ressort donc à ..... 822 - 496 = 326 »

D'autre part, les chirurgiens appliquant, autrefois le chiffre clé 25, le coût était de ..... 1.500 alors qu'adoptant actuellement le chiffre clé 20, le coût n'est plus que de ..... 1.200

Soit à payer en moins au docteur ..... 300 »

La différence totale au profit de l'assuré est donc de ..... 326+300 = 626 »

La Caisse porte, en outre, à la connaissance des assurés sociaux traités dans les salles communes de chirurgie des hôpitaux publics (à l'exception de l'Hôtel-Dieu de Fougères, où l'entente directe préexistait aux Assurances Sociales), qu'ils n'ont jamais à déboursier pour tous frais, une somme supérieure à 4 francs par jour.

Ces nouveaux avantages font partie du vaste programme d'amélioration que s'est tracé la Caisse des Assujettis aux Groupements Catholiques, cherchant toujours à ce que ses ressources soient employées de la manière la plus profitable à ses affiliés.

## RENNES

### A TOUS LES SYNDICATS

#### Avis important

Comme nous l'avons déjà indiqué à maintes reprises, il est indispensable que chaque mois nous ayons à faire insérer quelques lignes concernant chacun de nos Syndicats.

Nous invitons donc d'une manière pressante, tous nos correspondants à nous adresser, très régulièrement, pour le dernier jour du mois, la copie nécessaire.

Toute copie parvenant après la date indiquée ne pourra être insérée que le mois suivant.

Qu'il en soit pris bonne note.

### Syndiqués Rennais Voici... le Carême

Sachez que... le service d'achats en commun de l'Union Locale de Rennes, 7, rue de Corbin, peut vous procurer à des prix imbattables : conserves de poissons et de légumes, confitures diverses, pâtes et légumes secs. Tous ces produits sont de 1<sup>re</sup> marque. Une visite s'impose.

Voyez nos prix. Faites une bonne œuvre et ...Une affaire.

(Service ouvert tous les jours, de 9 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures).

### SYNDICAT DU LIVRE (51<sup>e</sup> SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 14 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

### Une journée sociale

Le Secrétariat social de Rennes, qui vient d'être reconstitué, organise, pour le dimanche 25 février, une Journée de propagande.

Nous nous excusons de ne pouvoir donner ni le programme détaillé de cette journée. Disons seulement qu'il intéressera tout particulièrement les membres de nos divers syndicats. Aussi, demandons-nous à ceux-ci de faire l'impossible pour assister aux différentes réunions qui se tiendront ce jour-là.

La participation effectuée de notre ami G. Tessier, Secrétaire Général de la C.F.T.C. est assurée, et c'est pourquoi nous voulons croire que tous les syndiqués seront présents.

Retenez bien la date : dimanche 25 février.

### L'Assemblée générale du 18 Février

Comme précédemment annoncé, le 18 février aura lieu la première Assemblée générale statutaire de 1934, laquelle sera tenue au siège, 7, rue de Corbin, à 10 heures précises.

L'ordre du jour arrêté est le suivant :

Allocation du Président ; Procès-verbal de la dernière Assemblée ; Rapport moral et financier de l'exercice 1933 ; Elections au Conseil Syndical ; Concours des apprentis 1933 ; Banquet de la Saint-Jean Porte Latine 1934 ; Questions diverses.

Toute suggestion intéressante sera retenue et tout concours nouveau accepté. Tenir le Bureau au courant, au plus tard à sa réunion mensuelle du 11 février, à 10 heures.

### L'intimité syndicale

#### MARIAGE

En l'église paroissiale des Sacré-Cœurs de Rennes vient d'être béni le mariage de Mlle Ernestine Avogot et de notre camarade Auguste Caudal.

Nous offrons à M. et Mme A. Caudal nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

#### DEUIL

Notre camarade Henri Gilbert vient d'être atteint dans ses affections par le décès de Mme veuve J. Lebrun, sa grand-mère.

En cette douloureuse circonstance, nous prions M. et Mme H. Gilbert de croire à toute notre sympathie.

### SYNDICAT DES EMPLOYÉS

#### CARNET FAMILIAL

Le 13 janvier, décès de M. Lebeau, père de Mme Vétier, syndiquée.

Le 22 janvier, en l'église des Sacré-Cœurs, a eu lieu le mariage de Mlle Madeleine Platier, syndiquée, avec M. Georges Hélie.

### SYNDICATS FEMININS DU GRIFFON

#### Examens

Résultats des examens du 26 novembre 1933 de l'Association Sténographique Unitaire de Paris.

Sténographie Préparatoire. — Mlles Brisser, Delalande, Di-Stéfano, Fresnel, Gallais, Gerrier Jeanne, Hamel, Hervé, Herviaux, Martin, Moreau, Natal, Pacatte, Pochar, Quinton, Ruelland, Tournerie.

Sténographie Professionnel. — 135/150 mots à la minute : Mlle Herrouin Marguerite.

Dactylographie Préparatoire. — 200 mots au 1/4 heure : Mlles Brisser, Chesnais, Durand, Gallais, Galo-

## FOUGÈRES

### Assurances sociales

Le Secrétariat, 3, rue Jean-Jacques Rousseau, rappelle que tout apprenti, tout jeune homme ou jeune fille qui commence à travailler doit être immatriculé dans les 8 jours de l'embauchage par les soins de son employeur, mais celui-ci n'a pas à intervenir pour le choix de Caisse.

C'est au nouvel employé ou à ses parents d'exercer leur choix de caisse, et cela, ils doivent le faire immédiatement afin de ne pas être forçolés et se voir inscrits d'office à la Caisse départementale.

Nous le rappelons, parce que nous voyons trop souvent des négligences de côté des intéressés, qui regrettent ensuite ne pas être chez nous, alors que c'est si facile en remplissant les formalités dès le début de l'embauchage.

La Permanence tient à leur disposition les feuilles n° 3 qui leur permettront d'exercer ce choix de caisse dans les délais voulus.

### AUX VIEUX OUVRIERS EXCLUS DES ASSURANCES SOCIALES

Dans le but d'intensifier le mouvement d'une demande de retraite des vieux ouvriers exclus des Assurances Sociales, par l'effet de leur âge trop avancé, notre Syndicat a décidé un appel pour la création d'une section, ceci afin d'unir ses efforts aux efforts communs.

Nous considérons en effet que c'est une injustice et un geste inhumain d'abandonner ces vieux ouvriers qui ont donné toute leur vie de travail à la collectivité. Nous pensons que celle-ci à son tour doit leur venir en aide, surtout qu'ils ont des droits à une retraite.

Les employeurs paient une cotisation pour les ouvriers de plus de 60 ans comme pour les autres, mais cette cotisation, destinée au fonds de majoration et de solidarité des Assurances Sociales, ne profite en rien à ceux qui en ont été la cause.

Nous savons qu'aucune loi d'assistance ne répond aux besoins actuels de ces vieux ouvriers, aussi, apparaît-il que ce serait une œuvre de justice de donner des moyens d'existence à ceux qui sont nés trop tôt pour bénéficier des Assurances Sociales, mais

déc, Grimault, Hamel, Harel, Hervé, Lecerf, Martin, Moreau, Pochar, Tournerie, Waquant.

Dactylographie Supérieur. — 600 mots au 1/4 heure : Mlle Piron.

### Nouvelles de famille

Mlle Germaine Rougé a eu la douleur de perdre sa mère le 21 décembre 1933, nous lui présentons, ainsi qu'à sa famille, nos bien sincères condoléances.

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Marguerite Pinaut, fille de Mme Pinaut, née Lalonde.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

### Service d'escompte

Nous informons nos adhérents que 2 maisons de commerce de Rennes nous offrent l'avantage de l'escompte au comptant : A St-Médard, 37, r. St-Malo, Paraphilms, Maroquineries, 5 % ; Epicerie A.B.C., 1, rue de Nemours, tout ce qui concerne l'alimentation, confiserie, 5 %.

Nous rappelons à nos syndiqués que nous tenons à leur disposition la nouvelle carte de l'année 1934, et les prions de passer à la Permanence, 9, rue du Griffon, s'il ne leur a pas été possible d'assister à l'Assemblée Générale du 28 janvier écoulé. (Carte Verte).

Le principe, que tout le monde connaît, procède de la plus stricte et plus élémentaire justice. Faire vivre les familles au prorata de leurs membres et de leurs charges. Pourtant, il a fallu bien tâtonner avant d'en arriver à l'heure actuelle d'un précieux concours. Nous adhérons donc à celle de Rennes, qui a reçu l'agrément obligatoire de l'Etat.

En 1932, il y avait 244 Caisses de Compensation ; l'opinion était donc de plus en plus favorable aux Allocations familiales, et l'orateur souligna que la C. F. T. C. a été pour une large part cause de ce développement.

Après avoir abordé les diverses modalités de la loi, qui varient selon les départements, l'orateur en arrive à ce qui se passe ou se passera chez nous, en Ille-et-Vilaine.

Les industries où les Allocations Familiales sont appliquées versent 2 % en principe à la Caisse de Compensation de Rennes, laquelle donne les taux suivants :

Un enfant, 17 fr. 50 ;  
Deux enfants, 40 francs ;  
Trois enfants, 67 fr. 50 ;  
Quatre enfants, 95 fr. ;  
Cinq enfants, 140 fr. et 60 francs de plus par mois à partir du sixième.

L'orateur mentionne que ces taux sont inférieurs à ceux déjà pratiqués dans nos sociétés coopératives.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, on prévoit l'application de la loi à l'industrie de la chaussure. La Caisse de Compensation de Rennes demande aux industriels de s'affilier. Ils paieraient 1,50 % pour les salaires hommes et 0,75 % pour les salaires femmes.

L'orateur nous dit ensuite que ces charges représentent environ une augmentation de 0,20 à 0,25 par paire de chaussures ; ce n'est pas là un argument sérieux pour arrêter l'application d'une loi qui doit faire tant de bien.

Pour toucher ces allocations, il faut être salarié ; ce mot doit être entendu au sens large. Cependant, il convient de dire que la Chambre a disjoint un amendement tendant à assimiler les voyageurs à la commission aux salariés.

Donc tous les salariés ont droit, ou auront droit, aux allocations familiales pour tout enfant au-dessous de 13 ans au moins, car s'il poursuit ses études, ou est placé en apprentissage, ou est atteint d'infirmité, ce droit va jusqu'à 16 ans.

Il y a plusieurs cas particuliers à envisager. Nous ne pouvons nous étendre davantage. Chacun pourra se renseigner à la permanence de nos Syndicats ou auprès des membres du Comité, qui se feront un devoir d'indiquer les solutions demandées.

Pour l'employeur, la règle est très nette. Il faut obligatoirement qu'il soit affilié à une Caisse de Compensation ayant l'agrément de l'Etat. Notons que le fonctionnement de cette loi a été réservé à des caisses privées, ce qui est un progrès véritable et l'annonce de gestion plus prudente et plus économique.

L'orateur termine en se félicitant de l'application de cette loi qui doit avoir l'agrément de tous les catholiques syndiqués.

Vivement félicité par Jeantroux, applaudi par l'assistance, Joseph Chemin mérite certes nos remerciements pour ce travail si clair et si précis.

Au cours de la conférence, M. le Chanoine Loué vint se joindre à nous, et ce fut l'occasion pour Jeantroux de le remercier et de remercier respectueusement Mgr l'Archevêque de nous témoigner ainsi une si bienveillante attention.

La discussion très animée qui sui-

sous peine de désorganiser le service.

D'autre part, ces retraités sont considérés comme ouvriers d'élite et embauchés par ce qu'on ne trouve pas, parait-il, d'ouvriers qualifiés, notamment dans les professions d'armuriers ; comme le meilleur moyen d'en avoir dans l'avenir est de former des apprentis et qu'on n'en formera pas si le décret est appliqué, voyez dans quel cercle vicieux on tourne ?

La conclusion ? C'est que les jeunes gens d'aujourd'hui ont bien de la chance ; ils n'ont plus besoin de travailler ! Il n'y a plus de travail !... Papa et grand-père travaillent pour eux et apportent pension, solde et autres rentes comprises largement ce qu'il faut pour que le jeune homme puisse vivre en se tournant les pouces. Et comme on parle de reculer la limite d'âge dans certaines fonctions, cela pourra continuer jusqu'à ce que grand-père atteigne ses 65, 70 ou même 75 ans !...

Ce n'est pas moral dites-vous ? C'est bien ce que je voulais vous faire dire.

M. F.

### Pour les Mineurs en chômage (Suite de la 1<sup>re</sup> page)

Après avoir fait le calcul du montant des dépenses qu'entraînerait la création d'une caisse de chômage pour les mineurs, le rapporteur continue :

Il apparaît de suite qu'il suffirait d'un droit de douane de 6 fr. 50 à la tonne pour trouver, sans qu'il en coûte rien à l'Etat ni à la collectivité, les ressources nécessaires pour supprimer entièrement dans les familles des ouvriers mineurs français, cette misère navrante dont peuvent témoigner tous les représentants des régions minières. La Commission se rallie à cette mesure à la condition formelle que le produit, soit de l'augmentation du droit de douane, soit d'une taxe sur les licences d'importation, soit affecté pour la totalité à la Caisse autonome dont votre Commission demande la création. En déposant à son tour un projet de loi dans le même sens, le gouvernement ne fera que suivre l'exemple de la Belgique qui vient de protéger son industrie houillère par un droit de douane de 10 francs belges à la ton-

ne, appliqué depuis la fin d'octobre sur les importations de houille y compris les charbons à coke pour la métallurgie et les agglomérés.

Tout en demandant au gouvernement d'appliquer rigoureusement le contingentement que va renforcer le décret qui a diminué le total des importations de 10 %, tout en l'invitant à tenir la main à ce que les administrations publiques et les réseaux français, à empêcher l'entrée libre du mazout qui concurrence lui aussi les charbons français, à supprimer la convention d'Essen qui favorise les entrées de charbons allemands en France, à réaliser une politique de transports qui permette l'écoulement, dans de meilleures conditions, des charbons du Nord et du Pas-de-Calais dans la région parisienne, la Commission des mines adopte la proposition de résolution suivante qui aura pour effet, non seulement d'atténuer effectivement le chômage partiel dans les mines, mais aussi d'apporter un soulagement immédiat à une situation exceptionnellement injuste et douloureuse dans ses répercussions sociales et devant laquelle les pouvoirs publics seraient coupables de demeurer indifférents.

### PROPOSITION DE RESOLUTION

Afin de combattre le chômage minier, la Chambre invite le Gouvernement à créer en faveur des mineurs une « Caisse Autonome et complémentaire de chômage minier » chargée :

1<sup>o</sup> De servir des allocations, au moins égales à celles que prévoit la législation sur le chômage, aux mineurs privés de moins de trois jours de travail, auxquels la législation en vigueur n'accorde pas d'allocation ;

2<sup>o</sup> De verser au « compte individuel de capitalisation » ouvert au chômeur par la Caisse Autonome de Retraite des mineurs une « allocation compensatrice de retraite » égale à la moyenne des versements faits à ce compte pour les ouvriers non chômeurs exerçant le même emploi.

Cette caisse autonome serait alimentée par une majoration des droits d'entrée sur les charbons et agglomérés étrangers.

Elle serait gérée dans les mêmes conditions que la Caisse Autonome de retraite des mineurs par les représentants des mineurs par les représentants des employés, des employeurs et de l'Etat.

Après avoir fait le calcul du montant des dépenses qu'entraîne-

rait la création d'une caisse de chômage pour les mineurs le rapporteur continue :

Espérons que nos amis, à la Chambre, arriveront à faire adopter cette proposition.

Nos Syndiqués Chrétiens de Mineurs continueront de travailler et d'intervenir afin que cette revendication aboutisse le plus tôt possible.

Que tous les mineurs leur fassent confiance et viennent en masse renforcer leurs rangs, ce sera le meilleur facteur de succès.

J. PRUVOST.

### FEDERATION DE LA MARINE

#### Radiations des contrôles

Les ouvriers atteints par la limite d'âge et régis par la loi du 21 mars 1928 étaient, jusqu'à présent, rayés des contrôles à la fin du trimestre qui suivait leur anniversaire.

Des instructions ministérielles du 1<sup>er</sup> Décembre 1933 précisent que désormais la radiation aura

lieu au lendemain du jour où l'intéressé atteindra sa soixantième année.

### LE DECRET CHERON

Le ministre de la Marine a décidé que, par application du décret du 2 janvier 1933, il ne serait pas procédé, jusqu'à nouvel ordre, au remplacement des emplois rendus vacants en 1933 dans l'effectif du personnel civil, y compris les ouvriers.

Tel est, dans son laconisme, le texte officiel qui vient consacrer la décision provisoire prise exceptionnellement l'année dernière. Cette mesure appelle plusieurs réflexions :

D'abord, il nous faudra encore insister, en haut lieu, pour qu'une mesure de faveur, qu'une exception soit faite en ce qui concerne l'admission des apprentis. Il n'est pas admissible qu'on conserve dans nos arsenaux des retraités d'ancienneté ayant des pensions plus élevées que la solde moyenne des ouvriers, et qu'on ne permette pas à nos enfants de se créer une situation, modeste sans doute, mais suffisante jusqu'à présent, pour leur

accorder la possibilité de vivre dignement du produit de leur travail. D'autres ouvriers, jeunes, libérés du service militaire, se croient les bras en attendant un emploi qui se fait de plus en plus rare.

Les communes et l'Etat accordent ainsi des allocations de chômage à des hommes qui ne demandent qu'à travailler, pendant que d'autres qui mangent à plusieurs râteliers, sont gavés. Qu'on s'entonne, après cela que le déficit augmente de jour en jour dans les caisses publiques !

Il y a mieux... ou pire (comme vous voudrez) ; c'est que ce décret Chéron permettra de conserver ces cumulateurs, voici comment :

Il faut que le travail se fasse ! il faut donc du personnel ; comme il diminue chaque jour par voie d'extinction naturelle, limite d'âge, décès, etc..., les chefs de service répondent aux instructions qui leur prescrivent de licencier les retraités d'ancienneté : « Le décret Chéron ne nous permettant pas d'embaucher du personnel, nous sommes dans l'obligation de conserver les hommes en question

sous peine de désorganiser le service ».

D'autre part, ces retraités sont considérés comme ouvriers d'élite et embauchés par ce qu'on ne trouve pas, parait-il, d'ouvriers qualifiés, notamment dans les professions d'armuriers ; comme le meilleur moyen d'en avoir dans l'avenir est de former des apprentis et qu'on n'en formera pas si le décret est appliqué, voyez dans quel cercle vicieux on tourne ?

La conclusion ? C'est que les jeunes gens d'aujourd'hui ont bien de la chance ; ils n'ont plus besoin de travailler ! Il n'y a plus de travail !... Papa et grand-père travaillent pour eux et apportent pension, solde et autres rentes comprises largement ce qu'il faut pour que le jeune homme puisse vivre en se tournant les pouces. Et comme on parle de reculer la limite d'âge dans certaines fonctions, cela pourra continuer jusqu'à ce que grand-père atteigne ses 65, 70 ou même 75 ans !...

Ce n'est pas moral dites-vous ? C'est bien ce que je voulais vous faire dire.

M. F.

### TAILLEUR POUR DAMES ET MESSIEURS

#### ED. BUSNEL

54, Boulevard Féart, 54

Réduction de 5 % pour tous les Syndiqués

DINARD

(Recommandé pour les Syndiqués)

### LE GENET D'OR

Coopérative Ouvrière de Production

FOUGERES. — Rue du Tribunal. — FOUGERES

#### FABRIQUE DE MEUBLES EN TOUS GENRES

TAPISSERIE — LITERIE  
SIEGES ET TENTURES — MENUISERIE

Les ouvriers et leurs amis doivent se faire une obligation d'y effectuer leurs achats. Ils aident ainsi à l'émancipation des travailleurs et à leur accession à la propriété

vit, permit à Chemin de préciser certains points à l'assistance fortement intéressée. Puis on passa à la question syndicale, que devait traiter Gérard Leconte.

**LE SYNDICALISME**  
Leconte avait travaillé son affaire et nous allions nous en apercevoir aussitôt. Cependant son rapport, quelque peu théorique, aurait encore gagné à s'identifier à des questions extrêmement pratiques. Réserve faite de cela, il faut convenir que tout au long nous pouvions sentir que c'était un véritable apôtre du syndicalisme qui nous parlait. Ce n'était pas pour nous surprendre, car nous connaissons le dévouement qu'il apporte dans ses fonctions de Secrétaire général.

Il nous dit sa joie de la loi de 1884. Auparavant, les travailleurs, pour parler de leurs revendications, devaient se cacher comme des malfaiteurs en quête de mauvais coups à faire. Heureusement, les temps sont changés et le syndicalisme se développe, lutte et peut plaider en justice. Il est devenu une personnalité civile.

C'est donc une arme puissante entre les mains des travailleurs. Aussi ne nous étonnons pas que Gérard Leconte ait insisté près de tous pour travailler, sans cesse, travailler avec confiance, heureux déjà des résultats obtenus, pour faire prospérer les organisations syndicales.

Il termina en invitant les amis à venir au Syndicat, qui est la maison des travailleurs, et tous à se faire les propagandistes dévoués et actifs de la doctrine sociale chrétienne.

Vivement applaudi par l'assistance, Leconte fut remercié par le Président de séance.

Le temps s'était écoulé rapidement, trop rapidement ; Jeantroux le constata avec un vif regret, ce qui l'obligea à écourter les discussions sur ce rapport et à reporter à plus tard l'échange de vues sur le retour de la femme au foyer, qui devait clôturer cette séance.

Jeantroux passa la parole au Président du Comité, lequel rapidement donna quelques précisions utiles et intéressantes touchant sa fondation, qui date de 1928, sa constitution et son action.

Pour terminer, M. le Chanoine Loué voulut bien nous apporter ses encouragements personnels et particulièrement ceux de Mgr l'Archevêque. Invité par le Comité à venir à Fougères pour les Cercles d'Etude, M. le chanoine Loué accepta avec empressement, ce dont nous lui sommes très sincèrement reconnaissants.

**LE REPAS EN COMMUN**  
C'est toujours le côté pratique et agréable à la fois. Le Comité prend de plus en plus un soin jaloux de l'organisation de cette partie du programme. Il aime que tout le monde soit dans la joie et que rien ne manque.

Cette année, notre repas se tenait à l'Hôtel Poligné (l'Hôtel de la Gare), que tous les Fougérais connaissent bien.

Dès en arrivant, à voir la grande salle à manger, agrandie pour la circonstance, remplie de tables bien fleuries, de convives heureux et joyeux, un air de fête, agréablement encore par un clair soleil, plane sur toute l'assistance. Ambiance qui, la bonne chère aidant, ira en s'accroissant de plus en plus.

Cette année, nous n'avons pu avoir pour président nos agapes aucune notabilité marquante. M. le chanoine Loué, obligé de rentrer à Rennes,

avait fort aimablement décliné notre invitation. M. Loysel, qui a de la famille à Fougères, s'était réservé pour elle. Il vint cependant se joindre à nous pour le dessert.

A ce moment, le Président fut heureux de le saluer et de porter la santé de notre cher Aumônier. Puis il félicita l'actif hôte, M. Poligné, et pour montrer que tout le monde était satisfait, une quête fructueuse fut faite en faveur des serveurs.

En un mot, ce repas pris en commun est une excellente coutume, et il convient d'en féliciter les organisateurs et les amis qui y prennent part de savoir la maintenir chaque année, mieux, de la faire passer de plus en plus dans la tradition puisque tous les ans nous augmentons en nombre.

Un peu de repos pour prendre l'air et nous arrivons de suite à la séance de clôture.

**DISCOURS DE M. LOYSEL**

Il était prévu que nous aurions eu une nombreuse affluence. Seul un droit de location de 0 fr. 25 par place était imposé à chaque assistant (c'est la coutume du théâtre). Nous avions une salle chauffée, en un mot un moyen unique de passer la soirée fort agréablement en cherchant à s'instruire.

Aussi, nous ne fûmes qu'à moitié surpris d'apprendre que longtemps avant le commencement de la séance, il ne restait plus une seule place. C'est navré, en quelque sorte, que nous assistions au renvoi de bons amis qui n'avaient eu qu'un tort, celui de ne pas venir plus vite retenir leurs places.

Un orchestre distingué de musiciens renommés de la ville prêtait aimablement son concours et dès l'ouverture fit entendre d'excellents morceaux bien choisis et non moins bien exécutés.

Une partie du Comité prit place sur la scène avec l'orateur annoncé, M. Loysel.

Le Président se chargea de remercier l'assistance, accourue si nombreuse, de remercier les musiciens prêtant leur concours si bénévolement. M. Guizien, le distingué directeur de l'Harmonie Fougéraise ; M. Lesonier, l'ami Doré, MM. Gabriel Denis, Lacoste, Tréhet, Journeaux, Crépin, Mme Gendrot, Mlle Le Gal.

Il remercia également les aimables acteurs et actrices du groupe théâtral des Œuvres Sociales, MM. Haoot, Edouard, Camille Chrétien, Bahu, Gaigne, Georges Chrétien, Mlle Annick Chrétien et Marie-Thérèse Chrétien, Paulette Sourdin, Marie Saint-Saëns.

Il donna lecture à l'Assemblée du télégramme expédié dans la matinée à M. l'abbé Bridel, en se faisant l'interprète de toute l'assistance pour lui souhaiter un très prompt retour parmi nous. L'Assemblée applaudit à tout rompre ce retour prochain de notre cher Aumônier dans sa famille pour compléter sa guérison.

Enfin, le Président se devait de présenter l'orateur de la soirée, M. Loysel, avocat à la Cour, président diocésain de l'A.C.J.F. M. Loysel enfant du pays représentant d'une Association qui a beaucoup fait à Fougères pour les Œuvres Sociales se trouvait donc en famille et parfaitement à l'aise pour développer sa magnifique conférence.

**SEANCE DE CLOTURE**  
Il n'est pas dans nos intentions de refaire ce très beau discours, ni même d'en détacher de grands passages : la place nous manquerait. Nous nous

contenterons donc de mentionner les principales idées de cette belle conférence, qui avait pour titre : « La lutte des Classes est-elle inévitable ? ». Titre, comme on le voit, tout à fait opportun.

Après avoir dit toute sa joie de se trouver parmi nous, l'orateur aborda de suite son sujet. Qu'est-ce que la lutte des classes ? C'est, dit-il, l'ensemble des efforts que tentent les différentes classes, pour résoudre à leur profit, et trop souvent à leur profit exclusif, les difficultés qui surgissent entre elles. De cette lutte, on peut tout de suite conclure que la paix sociale peut régner par la force et dans l'injustice. Ce n'est pas la paix, c'est la course à la guerre et à la révolution.

Après un rapide aperçu de l'histoire de la classe du travail à travers les âges, après avoir parlé de l'esclavage, de la rénovation du travail par la doctrine sociale de l'Eglise de l'établissement des corporations sous le règne de Saint-Louis, au XII<sup>e</sup> siècle, de leur suppression en 1789, pour arriver à l'individualisme moderne, puis à la loi du 20 mars 1884, sur les Syndicats, due aux efforts des Albert de Mun, nous arrivons au machinisme moderne, dont nous avons parlé la veille notre ami Jeantroux.

L'orateur mentionne les différentes réformes sociales accomplies depuis 1870. Elles ne suffisent plus en face de la crise actuelle, qui est de nature à favoriser la lutte des classes, sans cependant qu'aucune précision soit faite sur ce qui arrivera le jour où les classes se seront battues.

C'est pourquoi, étant chrétiens, nous devons chercher à fuir cette solution, pour lui opposer la doctrine prouvée l'égoïsme, la ruine des âmes, l'amour de l'argent et le goût insatiable des plaisirs. Elle réprouve la laïcisation à outrance des institutions et des âmes, qui ramène tout à des fins purement humaines : « Le travail pour l'argent et l'argent pour la jouissance ».

L'orateur, de plus en plus écouté, déplore l'attachement du socialisme à la lutte des classes, qui semble s'attacher même davantage aux questions laïques qu'aux questions sociales.

Enfin, il arrive aux remèdes, qui sont multiples, mais dont un des principaux est le relèvement du prolétariat, auquel doit collaborer l'Etat et surtout l'organisation professionnelle, tant demandée par les Souverains Pontifes. A ce prix seulement, la lutte des classes est évitable.

De vigoureux applaudissements saluèrent cette péroraison, et le Président remercia M. Loysel de son discours, si fouillé, si documenté et si loquace.

Comme conclusion à nos journées sociales, qui avaient connu un si grand succès il engagea l'assistance, à la suite de l'orateur qui venait d'interpréter d'une si belle façon les enseignements des Souverains Pontifes, de se montrer de plus en plus attachés, dévoués à ses organisations sociales et syndicales chrétiennes.

La place fut ensuite laissée à nos acteurs et actrices, qui interprétèrent avec beaucoup de brio la comédie si spirituelle d'Eugène Labiche : *Les deux timides*, et le drame d'E. Manuel, *Les Ouvriers*.

A tous encore une fois notre plus sincère et affectueux reconnaissance.

Travaillons avec acharnement tous, les uns et les autres, pour que nos Œuvres sociales connaissent enfin la place qui leur est légitimement due. Elles l'ont bien méritée.

## LAVAL UNION LOCALE

« Grandir » en nombre et en qualité... Voilà le but de notre Union Locale, qui est heureuse de présenter la formation de deux nouveaux syndicats : des « Comptables » et du « Bâtiment ». Voici pour le nombre, quant à la qualité, elle est garantie par la constitution des bureaux groupés des dirigeants prêts à se dévouer au mieux être de leurs adhérents et au développement du syndicalisme chrétien.

## SYNDICATS FEMININS

Un groupe de « Jeunes » vient de se constituer au sein même des syndicats. Il prend pour titre « Vaillantes Butineuses » et pour devise « Gaies au travail ». La formation de dirigeants syndicales est surtout le but du nouveau groupe ; pour l'atteindre il existe des réunions, des cercles d'études, un bulletin et des « militantes » chargées de la propagation et de la liaison entre tous les membres. Le groupe est administré par un bureau, ainsi formé : Présidente, M.-M. Attrait ; Vice-Présidente, A. Grandin ; Secrétaire, O. Balloche ; Trésorière, S. Chohin.

Ces « Jeunes » ont déjà fait preuve de leurs talents, au cours des séances qu'elles avaient organisées, les 17 et 20 décembre dernier, et qui obtinrent un réel succès.

## RENAZÉ

### Au hasard des Lectures

On dit que, à défaut des voyages, la lecture instruit la jeunesse... et l'âge mûr. C'est vrai. En parcourant dernièrement une revue, j'ai trouvé ceci : « La journée de huit heures est à 350 ans ». Le commandant Alard, à Besançon, publia dans le « Foyer Vosgien » un décret du fameux Philippe II, roi d'Espagne, daté de 1578, instituant les 8 heures dans les mines de Bourgogne, celles-ci appartenant à l'Espagne à cette époque. Voici le décret :

1° « Nous, et ordonnons que les ouvriers des mines travaillent 8 heures par jour, à deux entrées de chacune 4 heures ».

2° Si l'ouvrage requiert accélération, il sera fait par quatre ouvriers qui travailleront chacun 6 heures, les uns après les autres, sans discontinuation ; chaque ouvrier après avoir travaillé 6 heures remettant les outils en mains d'un autre et ayant ainsi ses 18 heures de repos sur 24.

3° Mineurs ouvriers sont salariés, soit selon convention avec le personnel (le concessionnaire de la mine), soit selon l'ouvrage fait, à leur choix.

4° « Nous, et ordonnons qu'aux fêtes de commandement, les ouvriers soient payés comme s'ils avaient travaillé ».

5° Aux fêtes de Pâques, Noël, Pentecôte, il ne sera exigé que demy semaine, sauf pour garçons tirant l'eau afin d'empêcher l'inondation des galeries ».

6° Aux fêtes (4) de Notre-Dame, et aux douze fêtes d'apôtre, les ouvriers seront quittes d'une demy journée, la veille de chaque fête.

9° Au marché qui commence à 10 heures du matin, il n'est pas permis aux officiers, personnels et hostellers, d'acheter provision avant que les ouvriers soient fournis.

Ainsi se justifie la parole du grand sociologue catholique Le Play : « Rien de nouveau sous le soleil ; le neuf est ce qui avait été oublié ».

Quand on vous dit que l'Eglise n'a rien fait pour la classe ouvrière, demandez donc, camarades, à vos interlocuteurs si ce sont leurs devanciers qui ont forcé un roi tel que Philippe II à prendre pareil arrêté. Ou même si ce sont leurs devanciers qui ont provoqué cet état d'esprit. A cette époque, comme avant, comme toujours, l'Eglise veilla avec un soin jaloux sur l'ouvrier, le protégé de tout son pouvoir et sa force et ce la quel que fût le régime.

(A suivre.) M. POIRON.

## BREST

### Action professionnelle (Suite)

#### L'AVANCEMENT ANNUEL

On menace de retarder l'avancement des fonctionnaires ; celui des ouvriers n'avance lui aussi qu'à « p'tit pas, p'tit pas, p'tit pas » (air connu). Ils n'ont pas d'avancement à l'ancienneté mais uniquement au choix.

L'an dernier il y en a eu en moyenne 1 sur 10 ; cette année 1 sur 20 à peu près bénéficiera d'une augmentation de 0 fr. 40 par jour. A cette cadence le jeune ouvrier arrivera à l'âge de la retraite avec sensiblement la même solde qu'à son retour du régime, et il ne viendra à la pensée de personne que cette prime dérisoire puisse stimuler l'ardeur des ouvriers au travail.

Depuis longtemps nous demandons à changer ce mode d'avancement, et à le remplacer par une autre méthode où l'ancienneté entrerait pour 2/3 et le choix pour 1/3. La somme ridicule qui est mise cette année encore à la disposition des directeurs de services nous incite à intervenir près du département de la Marine, et c'est la question fait actuellement l'objet d'un échange de vues entre le Syndicat et la Fédération.

Des amis se sont plaints au sujet d'une erreur d'interprétation dont certains sont victimes. Il s'agit du décompte des journées d'exemption. Il n'y a à notre connaissance qu'un seul service, celui des Constructions Neuves qui soit à blâmer en la circonstance.

Après enquête nous interviendrons près de qui-de-droit pour que cesse cette manière d'opérer préjudiciable aux intérêts des ouvriers.

### Chez les Cheminots

Profitant du passage dans leur ville du camarade Huet, de Rennes, en tournée dans la région, les cheminots du Syndicat de Brest s'étaient réunis le dimanche 21 janvier.

Après avoir constaté le moral toujours excellent des camarades présents, notre ami présente une vue résumée des préoccupations actuelles du Syndicat, principalement en ce qui concerne les Elections au Conseil Supérieur des Chemins de fer, et leur transmission, à ce sujet, les consignes de la Fédération.

Il insiste aussi sur le prochain congrès de l'Union Etat, à Rennes, et leur demande de faire l'impossible pour assister à cette manifestation à laquelle tous les Syndicats doivent tenir à donner toute l'ampleur désirable.

## CAMARET

### Une réunion de marins

#### CREATION D'UN SYNDICAT

C'est en présence de nombreux pêcheurs languoustiers que s'est tenue cette réunion.

M. Raguènes, patron pêcheur, président, ayant à ses côtés MM. Balch, maire de Camaret ; Lamort, secrétaire général de la Fédération française des syndicats professionnels de marins ; Jean Vigouroux, de Tréboul, délégué de cette Fédération pour le Finistère ; Paul Berthelot, secrétaire de l'Action sociale maritime, de Brest ; Félix Le Bris, matelot, et Pierre Kersale, patron pêcheur, vice président du Syndicat de Camaret ; Le Baigue, secrétaire-trésorier ; Emile Marzin, François Vigouroux et François Salaun, patrons pêcheurs ; Louis Sévellec et Pierre Marchand, matelots, tous membres du bureau.

M. Raguènes passe immédiatement la parole à M. Lamort qui fait un remarquable exposé des raisons qui ont provoqué la crise terrible dont souffrent actuellement les pêcheurs languoustiers en France et des mesures à adopter sans retard pour y porter remède.

M. Lamort donne lecture du projet des statuts élaboré sur le modèle des statuts des autres syndicats professionnels de marins existant. Chacun des articles est successivement approuvé par les pêcheurs. A ce propos, il expose les doctrines de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, à laquelle est affilié la Fédération qu'il représente et demande à l'assemblée de se prononcer en toute indépendance sur l'adhésion à cette fédération du syndicat de pêcheurs languoustiers de Camaret. Cette adhésion est votée à l'unanimité. M. Lamort remercie l'assemblée et la félicite d'être venue renforcer encore un groupement déjà puissant.

« Souvenez-vous, dit-il, que les importateurs n'étaient forts que de votre faiblesse ».

On décide d'admettre des membres honoraires dans le syndicat et M. Lamort fait très judicieusement remarquer que tous les habitants du pays et notamment les fournisseurs des pêcheurs sont directement intéressés au succès des revendications de ces derniers.

Puis, on passe à la fixation du montant de la cotisation. Le chiffre de 5 fr. par homme et par part avait été adopté en principe à la précédente réunion, mais le nouveau syndicat devant verser de son côté 7 fr. 50 par homme à la fédération, l'assemblée décide que la cotisation sera de 10 fr. par homme et par part.

L'ensemble des statuts est approuvé.

M. Lamort remercie l'assemblée et lui demande d'élire deux délégués qui seront appelés à présenter, à Paris, mardi prochain, au ministre de la Marine marchande, les vœux qui seront votés tout à l'heure par elle. Le bureau propose MM. Pierre Raguènes, président du syndicat (patron pêcheur), et Louis Graveron (matelot). A l'unanimité les assistants approuvent ce choix.

**Je crains moins pour le temple les furieux qui veulent le démolir que les fidèles qui ne songent qu'à leur potage devant le danger.**

L. VEUILLOT.

## Les allocations familiales obligatoires

Le Ministre du Travail a fait connaître qu'un décret du 16 décembre 1933, inséré au « Journal Officiel » du 20 décembre, a rendu applicable à partir du 1<sup>er</sup> février 1934 la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales à un nouveau groupe d'industries et de professions : industries de l'alimentation, industries du papier, carton et caoutchouc, industries polygraphiques, industries des cuirs et peaux, certaines catégories professionnelles relevant de l'industrie du bois, industries des pierres et terres à feu, transport, et à partir du 1<sup>er</sup> avril 1934 au groupe du travail des étoffes et des vêtements.

Les employeurs ressortissant à ces catégories ont donc à s'affilier, dès à présent, à une caisse de compensation agréée de la circonscription où se trouvent situés leurs établissements.

En outre des sanctions prévues par la loi, ils s'exposeraient en ne satisfaisant pas à l'obligation légale, à des actions en dommages-intérêt de la part des familles qu'ils emploient.

Nos syndiqués sont invités à nous signaler toute infraction à la loi.

## J. O. C. et Syndicalisme

Le *Jeune chômeur*, édité par la J. O. C. belge, invite d'une manière très pressante les jeunes ouvriers à se syndiquer :

« Nous savons, écrit-il, qu'ils sont nombreux nos camarades chômeurs qui ont compris la véritable nécessité

## TESTANT QU'IL EST BIEN A JOUR DE SES COTISATIONS POUR CETTE PERIODE.

Les assurés, se trouvant répartis en 5 catégories, selon leurs salaires, auront sur leur récépissé trimestriel une somme égale à :

18 fr. pour la 1 <sup>re</sup> catégorie
36 — 2 <sup>e</sup> —
54 — 3 <sup>e</sup> —
72 — 4 <sup>e</sup> —
120 — 5 <sup>e</sup> —

Pour ceux qui travaillent régulièrement et sont payés au mois, aucune difficulté pour atteindre ces chiffres. Il n'en sera pas de même pour ceux qui sont payés à l'heure ou à la journée. Dans certains cas, en effet, ils ne pourraient atteindre les chiffres indiqués ci-dessus. C'est pourquoi il a été prévu, pour chaque catégorie, un minimum de cotisations trimestrielles donnant droit aux prestations. Ce minimum correspond à 20 cotisations journalières par mois, soit 60 cotisations par trimestre, et donne les chiffres suivants :

15 fr. pour la 1 <sup>re</sup> catégorie
30 — 2 <sup>e</sup> —
45 — 3 <sup>e</sup> —
60 — 4 <sup>e</sup> —
101 — 5 <sup>e</sup> —

Il suffit donc d'avoir le minimum de sa catégorie pour avoir droit aux prestations.

Pour différentes raisons, il arrive que, pour un trimestre donné, un assuré n'ait pas le maximum fixé ci-dessus ; nous examinerons, dans un prochain article, les différents cas qui peuvent se présenter, en indiquant pour chacun d'eux ce que les assurés doivent faire pour conserver leur droit aux prestations.

ARIANE.

## Le Bureau International du Travail et les ouvriers mineurs

Le Comité Exécutif de l'Internationale des Mineurs chrétiens, siégeant à Genève le 4 janvier 1934, a examiné la situation des mineurs dans les différents pays producteurs de charbon de l'Europe. Il s'est rendu compte qu'il est de première urgence d'attirer avec énergie l'attention de l'opinion publique des gouvernements et des institutions internationales de Genève sur la nécessité de prendre sans délai des mesures pour parer à la misère qui pèse sur cette catégorie de travailleurs astreints à un travail particulièrement dur. Le comité de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Ouvriers mineurs précise dans cet ordre d'idées :

**Durée du travail.** — Il importe avant tout de faire entrer en vigueur, le plus vite possible, la Convention de 1931 sur la durée du travail dans les mines. Le fait regrettable que l'Allemagne s'est retirée de l'Organisation Internationale du Travail ne doit aucunement servir de prétexte pour retarder encore davantage la mise en application des mesures prescrites par cette convention, car le régime inégal de la durée du travail dans les différentes régions charbonnières de l'Europe est une des causes de l'anarchie complète qui règne sur le marché du charbon et, par contre coup, de la situation précaire des mineurs dans la plupart des pays.

Le Comité Exécutif de l'Internationale des Mineurs chrétiens adresse donc un appel urgent au Bureau International du Travail de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir, dans un délai rapproché, la ratification de cette Convention par les pays principalement intéressés.

D'autre part, le Comité rappelle sa résolution de Koenigswinter d'il y a un an, qui appuie la revendication de la classe ouvrière tendant à l'introduction générale de la semaine de quarante heures, tout en réclamant pour les mineurs une durée de travail plus courte que celle en vigueur, d'une façon générale.

**Silicose.** — Le Comité a pris connaissance avec satisfaction que la revendication émise par les mineurs chrétiens à maintes reprises, particulièrement lors de leurs congrès internationaux en 1925, 1928 et 1931, tendant à déclarer la Silicose maladie professionnelle, donnant droit aux indemnités prévues des accidents du travail soit discutée à la Conférence Internationale du Travail. Il émet le ferme espoir que la Conférence arrive à une décision qui réponde aux attentions parfaitement légitimes des mineurs qui sont particulièrement exposés à cette maladie.

**Entente économique internationale.** — Le Comité regrette profondément de devoir à nouveau constater que les travaux du Comité Economique de la Société des Nations, destinés à amener un accord international sur la production du charbon, paraissent être complètement arrêtés. La situation de l'industrie charbonnière et des marchés du charbon a entre temps continué à empirer, ce qui menace d'aboutir à une catastrophe si des

## Reunion du Conseil fédéral des Cheminots

Le Conseil de la Fédération des Cheminots de France s'est réuni le dimanche 29 janvier, au siège social, 5, rue Cadet, à Paris.

Le rapport moral et un exposé de la situation financière est venu confirmer ce que nous savions déjà : la vitalité toujours plus grande de notre Fédération et son développement constant.

D'importantes questions furent examinées et notamment : la révision des décrets sur la journée de 8 heures ; la réorganisation des chemins de fer et la fusion de divers services ; la suppression du travail de nuit, etc., etc.

A l'issue de cette réunion, un ordre du jour fut adopté que nous résumons ci-après :

« Le Conseil s'élève contre les

## mesures énergiques ne sont pas prises sans délai.

« Le Comité adresse un vibrant appel aux Gouvernements, au Bureau International du Travail et à la Société des Nations, de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer les travaux du Comité Economique et pour que celui-ci envisage, pour une date rapprochée, une nouvelle réunion du Comité d'experts, dans lequel les ouvriers peuvent faire entendre leurs vœux, afin que cette entente internationale sur la production du charbon, dont la nécessité et l'urgence sont universellement reconnues, puisse intervenir avant qu'il ne soit trop tard.

« S'élève énergiquement contre le nouveau refus du Gouvernement de rétablir, en vue des élections au Conseil Supérieur des Chemins de fer, un système permettant une représentation exacte de tous les groupements à l'écart de tout monopole et de toute exclusivité. »

**Morsures de vipères**  
Si l'on est mordu, empêcher la pénétration du venin dans la circulation sanguine, en ligaturant le membre blessé entre la morsure et le cœur. Elargir ensuite la plaie en l'incisant, la faire saigner et la cautériser en utilisant la préparation du Docteur Viaud - Grand-Maraïs (alcool et acide phénique en parties égales) ou avec une solution de permanganate de potassium à 1 %.

Mais le seul traitement actuel capable d'annihiler les effets du venin consiste à faire une injection de sérum antivenimeux du Docteur Calmette.

GRANDS MAGASINS **HENRI ESDERS** 8, rue Edith-Cavell (Bas de la pl. du Palais) **RENNES**  
Téléph. : 33-86  
PARIS, LYON, MARSEILLE, LILLE  
**HABILLEMENTS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS**  
CEREMONIE. — VILLE. — SPORT  
Travail, Velours, Cuir, Imperméable, Toile, Flanelle, Alpaga etc...  
Remise de 5 % aux Syndiqués

SI VOUS VOULEZ AVOIR LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX  
Adhérez à la Société Coopérative de Consommation  
**L'ETOILE FOUGERAISE**  
Vous trouverez ses rayons les mieux assortis en :  
Epicierie, Confiserie, Vins et Spiritueux, Charbons, Chaussons et Galoches, Parfumerie, Papeterie, Vaisselle, Coutellerie, Maroquinerie, Mercerie, Lingerie, Bonneterie, Tissus et nouveautés, Jouets, etc....  
Tous Travaux de Confection sur Mesure  
Atelier de Couture au Magasin  
MAGASINS DE VENTE A FOUGERES : Rue Rallier, rue Pinterie, rue des Feuteries, rue des Orières, boulevard Edmond-Roussin

Graines de Semences Sélectionnées  
Articles de Pêche  
FIL DE PECHE POUR OUVRAGES DE DAMES  
Maison A. HUON  
**L. AUDREN, Succ.**  
13, Rue de Siam, 13. — BREST (Téléphone 5-35)  
ECHANTILLON DE FIL DE PECHE SUR DEMANDE

VOULEZ-VOUS ?  
Consommer du BON PAIN  
Réaliser une ECONOMIE  
Soutenir une ŒUVRE SOCIALE  
**ADHEREZ**  
à la Coopérative de boulangerie  
**l'Union Economique Rennaise**  
80, rue de Nantes  
Bureaux : Passage du Couëdic  
**GRANDE PHARMACIE DE TOUSSAINTS**  
Rue du Pré-Botté. — RENNES  
**P. BOUGEARD**  
LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX  
ORDONNANCES SPECIALITES EAUX MINERALES HERBORISTERIE

## Les Marins pêcheurs au Ministère de la Marine Marchande

Une délégation de la Fédération française des syndicats professionnels de marins (C.F.T.C.) a été reçue, le mardi 23 janvier, au ministère de la Marine marchande, par M. Cheneaux de Leyritz, directeur du cabinet du ministre. La délégation était composée de MM. Jean Pères, secrétaire général adjoint de la C.F.T.C. ; Ernest Lamort, secrétaire général de la Fédération des marins ; Raguènes, président, et Graveron, secrétaire du Syndicat des marins de Camaret. Les délégués ont remis le texte des vœux émis lors de l'assemblée générale des marins de Camaret, tenue le 19 janvier. Ils ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur la situation misérable dans laquelle se trouve l'industrie de la pêche aux crustacés.

Le directeur du cabinet a pris note du dépôt des vœux qui lui ont été présentés. Il a assuré les délégués du vif intérêt que le ministre portait à la situation des marins, et annoncé que les différents vœux seraient examinés par ses services avec le désir de donner satisfaction aux légitimes réclamations exprimées.

## QUIMPER

### Une réunion de cheminots

Les camarades syndiqués de Quimper se sont réunis le samedi 20 janvier. Le camarade Huet, de Rennes, leur exposa la situation actuelle de nos revendications, invita les nouveaux camarades de la ligne P. O. cédée à l'Etat à faire confiance à leur nouvelle Union de Réseau et leur donna toutes les indications utiles pour constituer leur groupe en un Syndicat local. Un échange de vues eut lieu ensuite sur les différentes questions traitées au cours de la soirée, l'attention des camarades présents fut appelée sur le prochain congrès de l'Union Etat à Rennes et il leur fut demandé de faire l'impossible pour y être représentés.

# Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

## DANS NOS FAMILLES

### NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :  
Guy Desmonts, 4<sup>e</sup> enfant de notre camarade Desmonts, conseiller du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire.

Claudine Collin, fille de notre camarade Emile Collin, président du Syndicat des Employés de Saumur.  
Thérèse Linger, 3<sup>e</sup> enfant de notre camarade Henri Linger, vice-président du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

### DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Bichon, grand-mère de Mlle Chauvigné, du Syndicat des Dames Employées de Nantes.

Mme Claire-Marie Jolie, en religion Sœur Marie-Emilie, missionnaire, sœur de Mlle Marie Jolie, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes.

M. Ortais, père de Mlle Marie Ortais, du Syndicat des Employées de Nantes.

Mme Jules Chapron, mère de Mlle Chapron et de nos camarades Joseph et Jean Chapron, de nos Syndicats d'Employés de Saint-Nazaire.

Mme Marie Barré, épouse de notre camarade Charles Gouraud, du Syndicat du Textile du Longeron.

Expupère Flaudois, notre camarade du même Syndicat.

M. Coquefin, père de nos camarades Yves et Georges Coquefin, du Syndicat des Employés de Saumur.

Mlle Renée Thomazeau, une des premières adhérentes du Syndicat des Employées des Sables d'Olonne.

Mme Orioux, mère de notre camarade Orioux Félix, du Syndicat des Employés de Nantes (Groupe des Dessinateurs).

Mme Savignien, mère de Mlle Suzanne Savignien, des Syndicats Féminins de Poitiers.

Mme Baraud, grand-mère de Mlle Madeleine et Paulette Rousseau, des mêmes syndicats.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous présentons nos vives et chrétiennes condoléances.

## Avis à nos Correspondants

Prière d'employer une feuille spéciale pour tout communiqué destiné à notre journal, ne serait-ce qu'un communiqué de quelques lignes. Incorporé dans une lettre ou mis à la suite de celle-ci, il risquerait d'être oublié.

Prière également, pour la rubrique « Dans nos familles », d'adopter purement et simplement notre formule habituelle.

**A BONNEMENTS**  
**A ACTION**  
**A ADHESIONS**  
**A BONNEMENTS**  
Ma Devisse **A ACTION**  
quotidienne ! **A ACTION**

## Un beau succès des Syndicats chrétiens de Mineurs

Le Syndicat libre des Mineurs du Nord (C. F. T. C.), a remporté un beau succès, le 31 décembre, lors de l'élection d'un délégué mineur suppléant aux puits 4 et 5 des mines de la concession de Drocourt, à Méricourt. Son candidat, M. Henri Gottrand, a été élu, en effet, par 38 voix contre 37 au candidat de la C. G. T. U., sur 75 votants ; la C. G. T. est pratiquement inexistante dans cette concession.

La victoire du Syndicat libre mérite d'autant plus d'être soulignée que, lors d'une élection semblable, il y a un mois, son candidat n'avait obtenu que 23 voix contre 83 à son concurrent communiste.

Cet événement ne peut que renforcer la nette impression que l'on a de la progression constante du syndicalisme chrétien dans les milieux strictement ouvriers, qui, de plus en plus, se détachent de la vieille C. G. T.

## De la déflation, en voilà !

« En France, le montant total des salaires du personnel industriel et agricole diminue dans des proportions effrayantes. En 1931, ces salaires se montaient, approximativement, à 82 milliards 230 millions ; en 1932, ils sont tombés à 73 milliards 660 millions et, pour 1933, ils n'atteindront pas 70 milliards.

« Il y a donc en moins en circulation cette somme énorme de plus de 10 milliards, réduisant fatalement le pouvoir d'achat de millions

## NANTES

### C. F. P. et C. F. T. C.

#### RÉUNION DE LA COMMISSION MIXTE

La deuxième réunion de la Commission de liaison entre nos groupes nantais de la C.F.P. et de la C.F.T.C. a eu lieu le 29 janvier.

Différentes questions fort importantes ont été examinées : extension de la semaine anglaise, protection et extension du repos dominical, réglementation des heures supplémentaires, préparation de conventions collectives de travail, organisation d'une journée sociale à Nantes, etc...

Tout laisse espérer que les uns et les autres sont appelés à tirer grand profit de telles entrevues.

### Visite de l'Abbé Thellier de Poncheville

Lorsque, il y a bientôt deux ans, nous avions eu le plaisir d'écouter le R. P. Guillon, nous nous étions dit : « Si seulement nous pouvions avoir aussi, à son tour, l'abbé Thellier de Poncheville ! ». Dieu merci ! Nous avons été exaucés.

Que de préventions, en effet, dans certains milieux, contre ces deux grands apôtres des questions sociales. Nous les avons vues avec joie tomber pour le premier, dès qu'on l'eût entendu. Il en sera de même pour le second, du moins chez ceux des milieux en question qui ont voulu loyalement se faire une opinion par eux-mêmes et ne se sont pas hostilement abstenus de parler.

Mais ceci est une autre histoire et ne concerne pas la réunion intime, avec des représentants de la C. F. T. C., de la J. O. C. et de nombreux amis, nous étimes, bien à nous, à notre siège, l'éminent professeur des Sémestres Sociales.

M. l'abbé Thellier de Poncheville nous exposa, avec cette clarté qui lui est propre, les grandes directives que l'Eglise a tirées de l'Evangile en ce qui concerne le mouvement social. Il dressa un tableau magnifique de ce que furent les corporations à l'époque de leur histoire, lorsque l'esprit chrétien les vivifiait. Il montra comment la Renaissance, la Réforme, puis la Révolution, et tout un siècle de libéralisme économique ont fait disparaître cet esprit chrétien, provoqué la misère de la classe ouvrière et son apostasie. Il dit les intentions de quelques grands catholiques, l'incomparable encyclique « Rerum Novarum » de Léon XIII et celle non moins admirable de Pie XI, « Quadragesimo Anno ».

Il esquissa un tableau du monde économique actuel, parla des essais d'organisation sociale et économique tentés par d'autres pays, tels que l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, les Etats-Unis. Et la France ? Que va-t-elle faire ? Et les Catholiques ? Vont-ils laisser passer une heure qui peut-être ne reviendra plus ? N'oublions pas les paroles du Christ : « Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice », c'est-à-dire, en l'occurrence, un régime qui favorise la vertu et le bonheur de tous, et qui respecte et fasse respecter les droits inaliénables de la personne humaine « et le reste vous sera donné par surcroît », c'est-à-dire la prospérité économique, par une conséquence

de Français et paralysant forcément les affaires ».

Qui écrit cela ?  
Un journal syndicaliste ?  
Pas du tout ! Ces lignes sont extraites de l'« Usine » (21 décembre). Et cet avertissement ne perd pas en force du fait qu'il a été écrit par M. Japy, sénateur du Doubs, dont la réputation n'est plus à faire.

### SYNDICAT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Les membres du Bureau ont remis notre cahier de revendications à chacun des adjoints et des conseillers municipaux. Ils s'excusent auprès de ceux de ces Messieurs qu'ils n'ont pas eu le plaisir de rencontrer et se tiennent à leur disposition pour toutes indications utiles.

Partout l'accueil fut aimable. Ici nous avons reçu des conseils, là des encouragements. D'aucuns se sont intéressés à telle question, d'autres nous ont promis leur appui pour telle autre. Il ne nous reste plus qu'à attendre les réunions de la Commission du Personnel pour en connaître les résultats pratiques que nous sommes en droit d'espérer de nos démarches, étant donné la justesse et la modération de nos desiderata.

D'ores et déjà nous savons que les Commissions du Personnel et du Budget, en leur réunion du 19 janvier, ont exhorté, pour 1934, le Personnel Municipal des mesures pressenties par les Fonctionnaires de l'Etat par la loi du 28 décembre 1933.

Doit-on pour cela crier Victoire ? Non ! car cette faveur ne nous semble que très relative. Relative d'abord parce qu'elle est la conséquence d'une démarche des dirigeants d'un groupe du Personnel Municipal, lesquels ont objecté que les intéressés ayant été augmentés deux ans après les Fonctionnaires de l'Etat, il apparaissait logique qu'on dut également

### Pour choisir une femme

Ce conseil nous vient du Maroc sous forme de proverbe.

Si tu distingues une jeune fille dont tu veuilles faire ton épouse, arrange-toi de façon à la voir éplucher des pommes de terre.

Si elle fait de grosses pelures, c'est qu'elle est dépenaillée ; si elle laisse des noueux, c'est qu'elle est paresseuse ; si elle ne les lave que dans une eau, c'est qu'elle est sale ; si elle met beaucoup de graisse pour les cuire c'est qu'elle est gourmande ; si elle les laisse brûler, c'est qu'elle est sans soin. Eloigné-toi de celle-là, elle ne saurait rendre un homme heureux.

Mais si en trouves une qui sache prendre une pomme de terre, l'éplucher, la laver, et la faire cuire, épouse-la, qu'elle soit jolie ou laide, pauvre ou riche, elle te donnera le bonheur.

Y a-t-il du vrai dans cette boutade ? Et suffit-il de savoir « prendre une pomme de terre » et « la traiter » comme il faut, pour être d'emblée une épouse parfaite ? Sans doute, cela ne suffit pas ; mais la boutade a du vrai quand même.

(Debut).

toute naturelle d'une organisation sociale conforme à l'Evangile.

Mais nous renonçons à résumer une causerie qu'il nous faudrait reproduire en entier.

Merci de tout cœur à M. l'abbé Thellier de Poncheville.

A. B.

### La Maison Lancel viole le repos dominical

La Maison de Marquinerie et d'articles de luxe Lancel, 13, rue Crébillon, ayant ouvert, sur l'ordre de ses dirigeants de Paris, les dimanches 24 et 31 décembre, avec son personnel procès-verbal lui a été dressé aux deux fois par l'inspection du travail.

Le préjudice moral que nos syndicats ont subi, du fait d'une violation aussi insolente du repos dominical, étant incontestable, nous nous sommes portés partie civile dans le procès.

Bien entendu, la réclame que nous faisons en ce moment pour cette maison n'est pas payée...

### BIBLIOTHEQUE

Les livres suivants sont mis en service depuis le 1<sup>er</sup> février :

Causeries Ouvrières, par Jean Oursel, n° 112 L. S.

La Journée de Huit Heures, par Gaston Tessier, n° 115 L. S.

Radio Sermon 1927, n° 303 L. R.

Le Bon Pasteur, n° 304 L. R.

Les Parvres dans l'Evangile, n° 305 L. R.

Ces derniers volumes du R. P. Lhande.

Paysages et Pays d'Anjou, par René Bazin, n° 55.

Vous voyez, mes chers camarades, que nous faisons tout notre possible pour mettre de nouveaux livres en service. Il y en aura pour le mois prochain, mais après ?... la caisse est vide, et le meilleur moyen de la remplir c'est d'amener de nouveaux lecteurs.

Courant de ce mois-ci les fichiers vont être installés d'une façon définitive et le classement des livres terminé.

Comptant que vous voudrez imiter ceux qui nous ont déjà amené de nouveaux lecteurs et auxquels nous disons merci, je vous dis de nouveau : tous à l'œuvre pour la plus grande joie de tous.

Le Président.

### SYNDICAT DE LA METALLURGIE

#### Notre Congrès régional de la Métallurgie

Comme vous avez pu le voir, en chronique nazairienne, le dimanche 4 mars prochain, aura lieu à Saint-Nazaire, le 15<sup>e</sup> Congrès des Syndicats de la Métallurgie de la Région de l'Ouest. Nos différents groupements syndicaux y enverront des délégués. Camarades Nantais, retenez bien cette date, et venez nombreux à Saint-Nazaire affirmer notre vitalité et notre foi dans l'avenir du syndicalisme chrétien.

### Avis

Nous rappelons à nos camarades en retard de leurs cotisations, qu'une permanence se tient à leur disposition, le mercredi, de 6 h. à 7 heures. Passé 3 mois de retard de cotisations, nous nous verrons obligés de supprimer l'allocation chômage.

Ensuite l'état de la caisse fut donné par notre trésorier, et celui-ci nous permettra de faire face à tous nos besoins pour 1934.

On procède ensuite à l'élection de deux membres du bureau, en plus des membres sortants qui furent réélus.

Puis l'on fit un exposé sur le fonctionnement de l'Union Régionale et de l'Union Nantaise, afin que chacun puisse connaître ce qu'il peut trouver parmi nous.

Enfin, après un échange de vues fort vivant, on leva la séance à 11 h. 45.

# L'OCTOZONE

Nouveau gaz radio-actif détruit les microbes et revitalise les tissus. — Il est particulièrement efficace dans les cas de : Rhumatisme, Arthritisme, Sclérose, Lumbago, Dépressions, Plaies et Maladies de la Peau, Diabète, Albumine, etc., etc...

DEUX SEULS CENTRES DE TRAITEMENTS DANS L'OUEST

NANTES, 18, Rue Lafayette. — Téléphone : 147-63

ANGERS, 86, Rue du Mail. — Téléphone : 26-11

CONTROLE MEDICAL RIGOUREUX

tenir compte de ce retard pour réduire leurs traitements.

C'est là l'opinion des dirigeants en question, mais, est-ce bien celle des dirigés. Nous ne le croyons pas. Car surseoir dans ces conditions à une diminution, c'est s'engager implicitement à l'accepter à une époque déterminée et ce sursiis ne sera pas oublié par tout le monde.

Relative aussi, parce que la loi du 23 décembre 1933 ne prévoit pas les réductions de traitements des fonctionnaires des Départements et des Communes. Bien au contraire, un amendement, adopté par la Chambre (article 10, paragraphe 2), précise que ne sont pas soumis au prélèvement les salaires régionaux qui ont été ou seront révisés suivant les dispositions réglementaires qui les régissent.

On nous objectera que dans un souci d'équité, l'Administration Municipale bienveillante a assimilé son Personnel aux fonctionnaires de l'Etat. Voire !

Si cela est pour une partie des avantages seulement, doit-il l'être pour tous les inconvénients.

Nous réclamons les majorations de retraite des chefs de famille nombreux, les bonifications de retraites des dames employées mères de famille, les bonifications de retraites des anciens combattants.

Ce sont là des demandes d'assimilation aux Fonctionnaires de l'Etat qui nous sont chères et qui prouvent que nous avons de bonnes raisons de résister à la réduction des traitements, à l'instar des fonctionnaires de l'Etat.

Sans doute notre cahier de revendications ne porte point mention de résistance à la réduction des traitements. Mais, à maintes reprises, la Presse locale et notre Journal lui-même se sont faits l'écho de notre Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et signalé notre résistance à la baisse des salaires.

Economique, soit ! Mais il y a matière ailleurs que sur le gain d'un ouvrier ou d'un employé.

R. GLOTIN.

### SYNDICAT DU PERSONNEL S. N. E.

#### Dimanche dernier avait lieu notre assemblée générale trimestrielle. Mais le nombre des présents était un peu juste ! Je sais que quelques-uns sont un peu éloignés, d'autres malades ou ont de la famille.

Voyons, mes chers amis, pour un dimanche matin, ne pourriez-vous pas laisser vos petites occupations et venir une fois tous les trois mois ? Merci à ceux qui sont venus.

Le compte rendu de la dernière assemblée fut adopté à l'unanimité. Puis fut fait le rapport sur l'activité syndicale des trois derniers mois. Que de choses intéressantes se sont passées au cours de ces trois mois, mais j'y reviendrai trois mois suivants ici même.

Ensuite l'état de la caisse fut donné par notre trésorier, et celui-ci nous permettra de faire face à tous nos besoins pour 1934.

On procède ensuite à l'élection de deux membres du bureau, en plus des membres sortants qui furent réélus.

Puis l'on fit un exposé sur le fonctionnement de l'Union Régionale et de l'Union Nantaise, afin que chacun puisse connaître ce qu'il peut trouver parmi nous.

Enfin, après un échange de vues fort vivant, on leva la séance à 11 h. 45.

Le Secrétaire.

### SYNDICATS FEMININS

#### La Sainte-Geneviève

Le dimanche 21 janvier nos Syndicats Féminins fêtaient sainte Geneviève, leur patronne.

A 8 heures, en l'église Saint-Clément, la messe fut dite par M. le Chanoine Ménard. Pendant l'Office de beaux chants élevèrent les âmes dans une commune prière. A l'Evangile, M. l'abbé Delafoy, vicaire de la Paroisse, mit en lumière l'idéal des syndiquées chrétiennes : idéal de justice, d'amour, d'esprit de sacrifice. Cet idéal fut celui de Geneviève qui, placée par Dieu près du Cœur de la France, veilla sur la cité, et se consacra tout entière au service des petits, des humbles, des travailleurs. Toutes proportions gardées, n'est-il pas permis de rapprocher cette époque si troublée du début du V<sup>e</sup> siècle de notre temps où sévit une si dure crise ? Le syndicat ne s'efforce-t-il pas, par tous les moyens mis à sa

disposition : cours du soir, service de placement, caisse de chômage, de venir en aide à toutes celles qui, par suite des nécessités de la vie, sont soumises au travail salarié ? Il n'hésite pas à intervenir près des pouvoirs publics, mais il n'ignore pas qu'il ne doit pas être un instrument de haine dressant les hommes les uns contre les autres, mais qu'il peut, par une sage collaboration, faire respecter les droits de chacun. De plus, la justice n'est rien sans l'amour : à travers les corps il faut voir les âmes, créées pour un fin surmaturelle. A chaque syndiquée de faire rayonner le syndicat de plus en plus dans le monde des travailleurs.

A 10 heures, rue de Bel-Air, dans la salle Léon XIII, M. Fromy, directeur de la Caisse Familiale, donna une intéressante causerie sur les Assurances Sociales. Il parla des divers risques garantis par les Assurances Sociales : maladie, vieillesse, décès ; des différentes formalités à remplir pour avoir droit aux prestations. De nombreuses questions lui furent posées, bien des points de cette loi étant encore obscurs pour nombre d'assurés. M. Fromy annonça la prochaine création d'une Mutuelle chirurgicale, indépendante de A. S., qui permettrait, moyennant une cotisation annuelle relativement faible, d'être remboursé de la différence existant entre le tarif des A. S. et le coût des interventions chirurgicales.

A 15 heures, les syndiquées se retrouvèrent à la salle Saint-Michel, accompagnées de nombreux parents et amis, pour applaudir les jeunes filles du groupe des Hermines qui donnaient une représentation récréative. Le programme comprenait deux charmantes comédies : « La Vengeance de Rosette » et « La Cage aux œufs d'or ». Toutes les jeunes artistes, sans distinction, méritèrent des félicitations car elles jouèrent avec un entrain et un naturel parfaits, et les braves qu'elles recueillirent leur ont dit plus éloquentement que l'on ne pourrait le faire ici le plaisir très grand pris par les spectateurs.

Miles Boutin chantèrent avec beaucoup de goût deux charmantes chansons, qui obtinrent de vifs applaudissements.

Nous offrons aux actrices et chanteuses, ainsi qu'à Mlle Poupart nos vifs remerciements pour la joie qu'elles ont procurée à tous au cours de cette après-midi.

Une tombola dotée de nombreux lots fut beaucoup d'heureux, et termina agréablement cette bonne journée.

Cours professionnels du jour

NOUVELLE SERIE

Une nouvelle série de cours s'ouvrira le lundi 5 mars.

Ces cours s'adressent aux jeunes filles désireuses de se préparer à l'exercice d'une profession de bureau dans un temps relativement restreint. Ils dureront 5 mois.

Ils comprennent l'enseignement de la sténographie et de la dactylographie, des leçons de français, de correspondance commerciale, d'arithmétique commerciale, et de comptabilité.

Il devient de plus en plus évident que seules les employées ayant une culture générale et professionnelle sérieuse peuvent espérer actuellement se faire une situation.

A l'issue des cours, le bureau de placement du Syndicat s'occupe activement du placement des élèves.

Un cours de STENOGRAPHIE s'ouvre en ce moment au siège du Syndicat. Pour tous renseignements, s'adresser à la Permanence, 8, rue de Bel-Air.

Cercle d'études du 7 Janvier 1934

LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Mathorel avait bien voulu préparer sur cette loi ouvrière si importante, une étude documentée et pratique. Il constate d'abord combien était précaire et même parfois lamentable, avant le vote de cette loi, la situation de l'ouvrier victime d'un accident. Il ne pouvait, pour obtenir une indemnité, qu'invoquer certains articles du Code Civil sur les dommages aux tiers et la responsabilité par fait de négligence. C'était une procédure longue, et qui n'aboutissait souvent qu'à de trop faibles indemnités.

Par la loi du 9 avril 1898, au contraire, il est absolument protégé en toutes circonstances par des indemnités variant suivant la gravité du cas :

frais médicaux et pharmaceutiques en toutes circonstances, 1/2 salaire en cas d'incapacité temporaire, et rente en cas d'incapacité permanente ou en cas de décès, pour la veuve et les orphelins.

L'application de cette loi aurait été extrêmement lourde pour le patron si, dans les années qui suivirent son application, toute une organisation d'assurances n'était venue garantir ces risques.

Cette loi si bienfaisante peut-elle être encore perfectionnée ? On souhaite qu'elle soit étendue aux ouvrières à domicile ; mais celles-ci peuvent actuellement, en cas d'accident, bénéficier d'indemnités au titre des Assurances Sociales.

Dans la pratique, il ne faut pas négliger de déclarer à l'assurance un accident, même très léger, afin d'être garanti en cas de complications.

Un échange de vues illustré d'exemples vécus suivit cet intéressant et utile exposé.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

10, Rue de Bel-Air. — NANTES

Assemblée Générale

Dimanche 15 janvier avait lieu l'assemblée générale ; malgré la température rigoureuse, un grand nombre de sociétaires, hommes et femmes, avaient tenu à y assister. A 10 heures, le Président ouvre la réunion et après avoir remercié les assistants, leur offre ses meilleurs vœux de bonne année pour eux et leur famille.

Il aborde ensuite un sujet qui intéresse actuellement toutes les sociétés de Secours Mutuels, le recrutement. Il insiste pour que tous les sociétaires fassent la plus active propagande autour d'eux, afin de faire connaître les avantages de notre Société, même parmi les assujettis aux Assurances Sociales.

Puis le Trésorier donne le résultat financier de l'année 1933. Si les dépenses ont été légèrement supérieures aux recettes, la situation de la Caisse n'en est pas moins satisfaisante, puisque nous possédons un capital qui nous permet d'envisager sans crainte un avenir meilleur, surtout si le nombre de nos sociétaires doit augmenter, ce qui est souhaitable après l'appel du Président.

On procède ensuite à la nomination des visiteurs pour 1934 et au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil. Les membres sortants sont réélus à l'unanimité.

Notre ami Pierre Fromy, directeur de la Caisse Familiale des Assurances Sociales, avait bien voulu accepter de faire une causerie sur certaines dispositions très courantes et très pratiques de cette loi, et malheureusement trop peu connues des assujettis, qui ne savent souvent pas comment faire valoir leurs droits aux prestations.

Fromy nous dit, entre autres, qu'en cas de départ pour le service militaire, l'assuré doit renvoyer ses feuilles à jour au Service Départemental ; au retour, le réclamer au même Service Départemental. L'assuré n'est pas garanti pendant son service militaire mais s'il a femme et enfants, ceux-ci ont droit aux prestations.

En cas de chômage, se faire inscrire à l'Office public de Placement et demander le bénéfice de la garantie. Celle-ci est de 4 mois par période de 12 mois, elle est limitée par un double plafond : d'une part, il ne peut être versé plus de 60 cotisations dans un trimestre, d'autre part, plus de 84 cotisations pendant les 4 mois.

Une même maladie n'est remboursée par les Assurances Sociales que pendant six mois ; donc, ne pas oublier de se faire constater guéri par son médecin, afin de réserver ses droits pour une autre maladie.

Une infirmière est à la disposition des assurés de la Caisse Familiale pour les soins, tels que piqûres, pansements, etc... ; elle s'occupe aussi de la maternité et de l'allaitement.

Avant d'engager une grosse dépense, consulter la Caisse Familiale, qui est seule qualifiée pour fixer d'une façon exacte le montant de sa participation dans les frais ; l'assuré n'aura ainsi aucune surprise au sujet de la part qui restera à sa charge.

Le Président remercie vivement M. Fromy de sa causerie si documentée et si intéressante, et lève la séance.

Nous donnerons le mois prochain tous les renseignements concernant les admissions à la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens, ainsi que le taux des cotisations ou non assujettis aux Assurances Sociales, et le montant des indemnités médicales et pharmaceutiques auxquelles les Sociétaires ont droit.

## INDRET

### SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL

#### Assemblée générale du 28 Janvier.

Emile Nicolas, président, ouvre la séance, et passe la parole au Secrétaire.

Celui-ci rappelle la réunion du 10 janvier, au cours de laquelle le Président exprime ses vœux et déclare qu'il était bon de faire chaque année, un compte-rendu de la vie syndicale. Aussi passe-t-il en revue les divers détails de l'activité du syndicat au cours de 1933 : revendications au sujet des pensions (aux mains de l'abbé Desgranges), admission des apprentis, revendications d'ordre local (hygiène des w.-c., installation de lampes aux garages, consultations dentaires, essais professionnels, primes de rendement, passage d'eau, chauffage, etc.).

Il rappelle l'insistance de la délégation conduite au Ministère par M. Reille-Soult, lors du dernier Congrès de la Fédération, sur la situation de l'apprentissage. Il donna des détails sur la démarche faite par Nicolas et lui auprès de M. Cassard, à propos du nouveau service envisagé.

Il dit aussi l'intervention heureuse d'Emile Nicolas en faveur des ouvriers retardés par le verglas. Et il termine en faisant appel à tous les ouvriers, pour que ceux-ci tiennent bien le syndicat au courant de tout, de façon à lui permettre d'agir comme il convient.

Puis le Trésorier, René Legall, fait un exposé très clair de la situation de la caisse, d'où il ressort que nos marges deniers sont en bonnes mains.

Un fort intéressant échange de vues, après les remerciements du Président, suit ces rapports. Et l'Assemblée se termine après le vote de l'ordre du jour suivant :

« Devant l'effervescence créée par le personnel ouvrier par le projet éventuel de la transformation de la journée dite des 2/3 en 4/4, le syndicat professionnel proteste contre ce projet préjudiciable à la « bonne marche du travail et aux intérêts des ouvriers ;

« Demande que dans la recherche des économies, toute modification touchant le personnel ouvrier ne se fasse qu'après consultation des organisations intéressées. »

Cet ordre du jour fut adressé le 24 janvier, à M. le Directeur de l'Etablissement National d'Indret.

Le lendemain, nous recevions de la Direction une réponse favorable : pour l'instant rien ne serait changé à ce qui existe pour les 2/3, et l'on nous demandait de bien vouloir faire part de nos suggestions.

### Bibliothèque

Notre bibliothèque a reçu ces derniers temps un certain nombre de livres du Ministère du Travail, à la suite d'une demande que nous avions faite il y a deux mois. Nous sommes certains que nos camarades lecteurs trouveront leur choix dans cette nouvelle série.

UNION LOCALE

# COMPAGNIE FRANCAISE

**NANTES**  
CONFECTIONS POUR DAMES  
CHEMISERIE  
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
**TISSUS**  
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

**NANTES**  
RAYONS ABA PRIX  
TOUS LES OBJETS USUELS  
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

## L'Arbre de Noël des Syndicats Chrétiens

Le dimanche 7 janvier, les Syndicats Chrétiens ont donné une fête familiale en l'honneur des enfants de leurs syndiqués. Inutile d'ajouter que les petits enfants de tous les sympathisants qui se trouvaient réunis, salle Saint-Pierre, ont été également de la fête.

Le rayonnement de leur joie était marqué sur leur figure et se reflétait jusque dans les yeux de leurs parents.

Fête familiale, disions-nous ?

Oui, et ceux qui ne nous connaissent pas encore, ou qui nous connaissent mal, ont constaté que les syndicats chrétiens étaient une belle et grande famille, qui qu'en disent leurs détracteurs, qui, sachant mieux que quiconque le travail qu'ils font en profondeur, voudraient faire croire qu'ils n'existent pas.

Syndiqués chrétiens, vous venez de trouver la bonne carburation.

Vous avez, jusqu'alors, trop travaillé dans l'ombre, il fallait vous mettre en lumière.

1933 sera l'année, au cours de laquelle vous aurez pris conscience de ce que vous êtes, de ce que vous pouvez faire, et vos amis vous en sont reconnaissants.

Vous avez trop dédaigné de montrer à tous ce que vous entendez par fraternité, entraide, charité... tout ce qui doit être la vie d'un véritable syndicat chrétien, pas de celui qui vient au syndicat pour en tirer le plus de bénéfices, mais qui y vient pour se dévouer.

Mais juillet dernier vous a vu abandonner cette façon d'agir qu'on aurait pu prendre pour de l'inaction, et ce fut la kermesse au profit de nos chômeurs.

Pour un coup d'essai ce fut un coup de maître.

Encouragés, vous avez organisé un arbre de Noël.

S'il a été fait pour distraire et amuser les petits, il a aussi été fait pour leur rendre service également. Combien de ces petits dont les parents ont été atteints par le chômage ?

Il fallait les aider et leur donner un peu de joie ! C'est fait... Et ceux qui se pressaient dans la salle Saint-Pierre, qui nous a été si gentiment offerte par MM. les Aumôniers et Président de l'Amicale ont pu se rendre compte du succès de cette fête familiale.

La salle n'était-elle pas trop petite pour toute cette affluence ? Et maintenant que cette fête, qui marque la fin d'une année bien remplie, est terminée, que penser de votre activité ?

A-t-elle porté ses fruits ?

Après avoir enregistré les impressions immédiates, à l'issue de cette fête, après avoir vu dans nos chantiers et nos bureaux nos compagnons de travail extérioriser leurs pensées, je n'ai pas peur de répondre : oui.

Votre propagande, votre travail, votre exemple, ont porté leurs fruits, vous ont acquis des sympathies nouvelles, et vous ont amenés de nouveaux adhérents, et je ne puis garder pour moi seul toute la joie que j'ai ressentie lorsqu'un lendemain de cette fête j'ai enregistré une augmentation des effectifs du Syndicat des Employés de plus de 4 %.

A l'instant où j'écris cet article, je n'ai pas eu le temps encore d'échanger mes impressions avec vous, mes camarades de nos autres sections syndicales, mais je ne doute pas que les résultats soient, chez vous, encore meilleurs.

Mais je m'aperçois que je suis en train de tirer des conclusions alors que je devrais offrir des remerciements. Aussi, dois-je m'atteler à une tâche très agréable, certes, mais aussi bien ingrate, comme je vous le disais, dimanche dernier, car, si la salle était pleine, il est bien certain que tous nos amis, tous ceux qui nous ont aidés, n'ont pu y trouver place et, pour eux, mon devoir est de me servir encore une fois des colonnes que ce journal veut bien mettre à ma disposition.

Nos remerciements iront donc à M. l'Aumônier et à M. le Président de l'Amicale Saint-Pierre, dont j'ai souligné toute la sollicitude, tout à l'heure.

A la presse, qui nous est toujours favorable, et en particulier au « Courrier de Saint-Nazaire », qui a mis ses colonnes à notre disposition pour la souscription.

A Jacqueline Bruno, qui s'est faite l'avocate des tout-petits et a si bien plaidé leur cause.

A ceux qui l'ont comprise et ont répondu, spontanément, à son appel.

Au directeur de l'école Saint-Joseph et à ses professeurs.

Aux vicaires qui ont bien voulu nous honorer de leur présence.

A tous ceux qui nous ont aidés, soit par leur souscription ou leurs dons.

Puis, notre reconnaissance ira à ceux qui ont été les acteurs de cette fête dans la partie artistique.

Enfin, les charmantes vendeuses de programmes artistiques qu'elles avaient confectionnées elles-mêmes, qui se dévouèrent, ensuite, pour distribuer toutes sortes de friandises.

Les organisateurs ne me pardonneront pas de mettre, contre leur gré, leur modestie à l'épreuve, mais je ne puis terminer sans les féliciter et les remercier.

Une énumération si longue doit cependant être incomplète : que les oubliés excusent l'absence de mémoire du journaliste exceptionnel que je suis, et j'arrête ce compte rendu en vous criant :

« Vive la C. F. T. C. »  
« Hardi les gars... et continuez ! »

J. BODARD.

## DERNIER ECHO DE L'ARBRE DE NOËL

Après la magnifique réussite du 7 janvier, salle Saint-Pierre, il restait un devoir à accomplir : celui d'aller porter aux petits enfants de nos syndiqués de Saint-Malo, Saint-Joachim, La Chapelle-des-Marais et Trignac les jouets, oranges et bonbons que le « Grand Saint-Nicolas » n'avait pu leur distribuer, mais qu'il avait réservé pour eux lors de sa venue à Saint-Nazaire.

Donc, trois émissaires « terrestres » de saint Nicolas, dans une petite auto, serres comme des harangs en boîte, se rendirent en Brière et Trignac, dimanche matin, pour accomplir leur mandat.

Bien à regret, sans risque d'être étouffés, ils ne purent emporter ce bel arbre de Noël rutilant de lumière, qui eût émerveillé les petits enfants, mais par contre, leurs sacs étaient pleins jusqu'au bord de toutes sortes de jouets.

Distribution rapide avec simplicité à cause des heures de messes, réception cordiale dans chaque pays, joie bien grande pour les enfants et leurs parents ; court entretien, mais combien amical et gai, avec les camarades ; bonne propagande surtout, augurant encore d'un plus grand succès lors d'un prochain voyage.

A. LOLLICART.

Liste des numéros gagnants de la tombola volante :

5125	5776	7240	7116	8516	6381
8164	5282	6589	5544	5201	5893
7747	5151	6263	7760	5457	6370
7951	5926	5435	7321	6057	7409
5402	7908	6918	5380	7558	6130
7976	7012	7163	6348	5613	6163
5975	5354	6643	7043	7628	7076
5691	6827	6095	6554	7657	6996
6542	7256	5866	8052	6964	7357
6038	5228	7507	6699	6421	7150
6237	5663	6941	5749	6625	6500
7854	7477	8090	5132	6718	5302
6194	5255	7241	5985	6323	7185

Prière de retirer les lots au plus tôt à la librairie Landas, place Marceau.

## SYNDICATS FEMININS

### Réunion générale du 21 Janvier

Les syndiquées avaient répondu en bon nombre à l'appel. La Secrétaire commença par adresser les vœux de bonne année du Syndicat à M. le curé, à M. l'abbé Daniel, à toutes les syndiquées et à leurs familles.

Puis elle passa en revue la vie du Syndicat au cours de l'année écoulée. Elle rappela ainsi la fête de la Ste Geneviève ; le X<sup>e</sup> Congrès de l'Union Régionale auquel les syndicats féminins avaient envoyé de nombreuses déléguées ; la célébration de la Fête du Travail le jour de l'Ascension, à Méan, avec Mlle Graff et M. Jean Terrien comme conférenciers ; la soirée de propagande à St-Joachim ; l'envoi d'une déléguée à la session Confédérale de Bierville ; le succès du 1<sup>er</sup> trimestre d'études de Pellavault ; la Semaine d'études de Pellavault ; la Saint-Michel ; l'envoi de trois déléguées à l'Assemblée Générale des Conseillers de l'U. R. en décembre dernier ; enfin le bel arbre de Noël du 7 janvier.

Les effectifs sont en augmentation. Le service de placement a procuré une

quinzaine de situations. Les cours de coupe, avec Mlle Briand, sont bien suivis. Le Syndicat a versé 500 francs aux chômeurs, 165 francs aux malades, et 196 francs d'indemnités de vacances.

Les réunions générales ont lieu, comme précédemment, une fois par mois. Ainsi qu'il a déjà été dit, nous avons à présent un Cercle d'Etudes, qui nous plaît beaucoup.

Pendant le cours de 1933, nous avons eu à enregistrer la perte de notre Secrétaire, Mlle Marguerite Rio, devenue Mlle Terrien. Nous tenons à lui exprimer aujourd'hui publiquement notre gratitude pour les longs services qu'elle a rendus jusqu'à son mariage, à la grande cause syndicale.

Promettons-nous toutes, en ce début d'année, d'agir, nous aussi, avec toute notre bonne volonté, tout notre entrain, chacune selon notre fonction, et conformément à la doctrine sociale de l'Eglise, afin de contribuer à rénover le monde du travail, dans le sens voulu par Dieu.

La Présidente adresse ensuite quelques mots de remerciements à toutes et fait connaître que la Permanence sera ouverte le 25 février, quatrième dimanche du mois, pour effectuer le paiement des cotisations qui ne seraient pas encore réglées.

La Secrétaire.

## SYNDICAT DE LA METALLURGIE

AVIS

Nos camarades de Saint-Malo devront désormais s'adresser à Eugène Guitten, habitant le village de la Rue, pour le paiement de leurs cotisations. Le nouveau secrétaire de section sera également à leur disposition pour faire inscrire les ayants-droit à la caisse de chômage et leur donner tous les renseignements utiles.

Notre camarade Lairet, domicilié au village de Gron, en Montoir, sera également à la disposition des syndiqués de cette commune qui n'auraient pas de collecteur d'atelier pour encaisser les cotisations et transmettre au bureau toutes les demandes.

Que tous ceux de nos camarades dont les cartes sont échues depuis décembre se hâtent de nous les faire parvenir pour leur renouvellement. Que les retardataires ne tardent pas davantage, sans quoi leur fiche ne sera pas tenue à jour à la caisse de chômage, ce qui leur réserverait de bien désagréables surprises.

Depuis trois ans le syndicat de la Métallurgie possède un cercle d'études qui, jusqu'à ce jour, réunissait deux fois par mois une dizaine de militants sous la direction éclairée de M. l'abbé Lejay.

Nous n'insisterons pas sur le développement et la science de M. l'abbé Lejay. Ceux qui le connaissent peuvent mesurer le vide que nous laissons son départ.

Certes, nous félicitons M. l'abbé Lejay de sa nomination à la cathédrale de Nantes ; mais, un peu égoïstes, nous ne pouvons nous en réjouir. Des liens d'affection réciproque unissaient trop intimement professeur et élèves pour que nous acceptions si facilement cette séparation.

Cher M. l'abbé, nous vous accompagnons à votre nouveau poste. Puissiez-vous trouver dans l'application de vos anciens élèves à faire fructifier vos leçons, le gage de notre respectueuse affection et l'expression de notre plus profonde reconnaissance.

J. TERRIEN.

## A propos des heures supplémentaires

Les faits viennent de prouver une fois de plus la justesse de nos conjectures lorsque nous dénonçâmes l'imprévoyance des signataires du bordereau en ce qui concerne les heures supplémentaires. A nos remarques, Jouvance ne répondit d'ailleurs que par une lourde ironie parsemée des injures coutumières qu'il prend sans doute pour des traits d'esprit.

Dans le « Travailleur de l'Ouest » du 2 février, il rend hommage à la conduite de notre camarade Kergal, ce qui lui vaut de prononcer, au moins une fois, correctement, l'épithète de syndiqué chrétien. Mais, comprendra-t-il qu'il est complètement responsable des faits dont

sont victimes actuellement un syndiqué chrétien et un syndiqué confédéré ? Il ne suffit pas d'insulter « Chauve et son escouade » pour résoudre une question qui sera toujours pour tous une source d'ennuis ou de compromission.

Voici d'ailleurs la protestation que nous avons fait parvenir à la direction du Chantier de Penhoët à ce sujet :

« Saint-Nazaire, 1<sup>er</sup> février 1934.

« Monsieur le Directeur,

« Nous croyons devoir porter à votre connaissance un incident qui a surgi entre M. J... chef d'atelier de la fonderie et deux charpentiers traceurs, dont l'un appartient à notre organisation, ces ouvriers ayant refusé de faire des heures supplémentaires.

« Samedi dernier, 27 janvier, notre camarade déclina une première invitation à faire des heures supplémentaires, jugeant indigne de la part d'un honnête ouvrier d'usurper ainsi la place de tant de malheureux qui attendent avec impatience le jour où s'ouvriront, enfin, pour eux, les portes du chantier.

« Samedi après-midi, à deux reprises différentes et devant des menaces sous-entendues d'une contremaitre en chef, notre camarade refuse catégoriquement.

« Entre temps, un autre charpentier lui était adjoint dans le but évident de le remplacer ; mais, à son tour, celui-ci refuse également les heures supplémentaires.

« Convoqués lundi matin par M. J... nos deux camarades furent très surpris des propos pour le moins déplacés dans la bouche d'un chef d'atelier, les traitant d'idiot, de coquins, de bande de... et, s'adressant à notre syndiqué : « Vous êtes indigne de faire un père de famille », conclut-il.

« Il semble qu'une admonestation, même justifiée — ce qui à notre avis, n'était pas le cas — peut être correcte. Les injures n'ont jamais affermi l'autorité d'un homme. Elles risquent, au contraire, de provoquer des réactions regrettables.

« D'autre part, pour bien montrer qu'il n'agissait pas ainsi par esprit de contradiction, mais qu'il était prêt à accepter tout autre combinaison susceptible d'avancer le travail, notre camarade proposa à ses chefs (autant qu'un ouvrier puisse proposer), le travail par quarts qui, de l'avis de tous, pouvait s'appliquer dans ce cas.

« Cependant, par mesure de sanction les deux ouvriers précités furent délaçés. Cette punition nous paraît d'autant plus injustifiée qu'aucune faute professionnelle, pas plus qu'un acte d'indiscipline ou une incorrection quelconque ne peut être relevée contre eux. Ils ont tout simplement écouté la voix de leur conscience, ce que nul ne saurait leur reprocher.

« En ce qui concerne le travail du dimanche, vous connaissez, M. le Directeur, l'opinion des syndiqués chrétiens qui souhaiteraient ardemment n'y être jamais contraints pour diverses raisons dont la première est d'ordre moral et religieux.

« Quant aux heures supplémentaires exécutées en semaine, nous avons l'honneur de vous rappeler que les syndiqués chrétiens les accepteraient dans le cadre des vœux que nous vous avons transmis à l'occasion du renouvellement du bordereau 3, vœux intéressant en ce moment :

« Les syndiqués chrétiens émettent le vœu :

« Qu'en attendant la semaine de 40 heures, dont l'application ne mettrait à la grande majorité, sinon à la totalité, de nos camarades chômeurs, de reprendre leur place au travail, la semaine de 48 heures soit strictement observée ; qu'en cas de force majeure nécessitant des heures supplémentaires, celles-ci soient majorées de 20 % pour la première, de 30 % pour les 2<sup>e</sup> et suivantes, et de 50 % pour celles de nuit allant de 22 heures à 6 heures ; que de plus, ces heures supplémentaires soient récupérées par un repos d'une demi-journée par 4 heures supplémentaires.

« Tant que la question des heures supplémentaires ne sera pas strictement réglementée par un accord de ce genre, il subsistera dans la convention une grave lacune, source perpétuelle d'abus, de tiraillements, d'incompréhensions très dommageables pour les deux parties.

« Témoin le litige actuel que nous soumettons à votre jugement,

confiants dans votre souci d'équité et votre désir de voir se réaliser toujours davantage, dans vos ateliers, une étroite et loyale collaboration de tout votre personnel à l'œuvre commune.

« Restant à votre disposition pour une justification éventuelle de notre position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

« Le Secrétaire, CHAUVE ».

## Le 4 Mars, à Saint-Nazaire Congrès régional de la Métallurgie

Oui, mes camarades, un congrès de la Métallurgie ! N'arrive-t-il pas à son heure pour l'étude des graves problèmes que pose journellement le déséquilibre social et économique actuel ?

Combien, hélas ! parmi vous, ont été, sont ou seront peut-être les victimes involontaires et irresponsables de cette anarchie de la production !

Qu'a-t-on fait pour vous ? A peu près rien. Vous voulez du travail ? On ne vous a versé qu'une maigre et humiliante aumône. Il est fallu, par des mesures hardies et appropriées, attaquer les difficultés de front ; on a préféré laisser se perpétuer les erreurs d'une économie dite « libérale ».

Devant tant de carence ne réagirez-vous pas ? Ne rechercherez-vous pas, vous aussi, les solutions qui auraient pour effet de faire grincer un peu moins les rouages de cette vaste entreprise économique moderne.

Parmi ces mesures à appliquer, il en est d'immédiates, telles la semaine de 40 heures, la suppression du travail des femmes mariées et de celui des retraités, compte tenu évidemment de l'importance du salaire du mari et du montant de la pension.

Par ailleurs et journellement, n'avez-vous pas à vous plaindre des nouvelles méthodes de fabrication ? A-t-on pris, par exemple, suffisamment de précautions pour l'emploi de la soudure à l'arc électrique à bord des navires ?

Autant de questions, mes camarades, que vous avez le devoir d'étudier et de porter ensuite à la connaissance des pouvoirs publics. De l'application des solutions préconisées par vous, dépend votre sort matériel. Ce congrès sera donc une manifestation splendide de notre force syndicale, comme aussi de notre foi chrétienne.

Nos camarades de Nantes, de Saumur et d'ailleurs y enverront d'importantes délégations. Enfin, celui que vous aimez tant à entendre et à applaudir, j'ai nommé Pères, sera des nôtres.

D'ores et déjà, camarades de St-Nazaire, Méan, Trignac, Montoir, St-Malo, St-Joachim, La Chapelle, etc., tenez bien cette date du 4 mars, elle devra compter dans nos annales syndicales et sera, grâce à votre discipline, le point de départ d'une nouvelle activité.

Le programme de cette journée n'est pas arrêté définitivement, mais il comprendra sûrement :

« 9 heures : Séance d'études, sous la présidence de Pères, avec rapport de Beurl, sur la soudure électrique ; de Kergal, sur les heures supplémentaires, le travail des femmes et des retraités ; d'un camarade de Nantes sur une autre question.

« 11 h. : messe.

« 12 h. : repas en commun.

« 15 h. : réunion de clôture dans une salle de patronage, avec rapport de Terrien sur l'Organisation et l'Education, et CONFÉRENCE DE PÈRES.

## LES SABLES-D'OLONNE

### Retenez la date du 4 Mars : JOURNÉE SYNDICALE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dès maintenant les adhérents de nos Syndicats, masculin et féminin, sont informés que le dimanche 4 mars sera pour nous une grande journée syndicale ; ce jour-là aura lieu notre assemblée générale annuelle.

Voici le programme de cette journée à laquelle tous nos syndiqués doivent participer :

Le matin, à 8 heures, messe à l'Eglise Notre-Dame de Bon Port. M. l'Archiprêtre des Sables, veut bien nous faire l'honneur de célébrer cette messe pour nos Syndicats Chrétiens. Les Messieurs sont priés de bien vouloir occuper les premiers bancs du côté de la Chaire, les dames les premiers bancs du côté de l'Evangile. Pendant cet office nous aurons le plaisir d'entendre M. l'abbé Guillard, curé de Saint-Michel, qui veut bien

nous donner le sermon de circonstance.

Après la messe, réunion à la salle Jeanne d'Arc où aura lieu notre assemblée générale. Un compte-rendu de l'activité du Syndicat Masculin sera donné, puis le compte-rendu du Syndicat Féminin et le rapport financier. Nous prévenons que les dames et demoiselles auront une élection à faire.

A l'issue de cette réunion, un vin d'honneur sera offert à tous les membres des Syndicats.

Pour terminer cette journée, l'après-midi, à la salle Saint-Michel, gracieusement prêtée par M. le Curé de Saint-Michel — la salle Jeanne d'Arc n'étant pas libre — aura lieu une séance récréative toute familiale donnée par nos Syndiqués. Nous regrettons, bien que n'ayant rien de comparable à un patinage, d'être obligés de jouer pendant le temps du Carême et de rompre ainsi une respectable tradition, mais il n'y a pas de règle sans exception, et une dérogation passagère ne veut pas dire changement de coutumes. Nous tenons à faire remarquer que les pièces seront données par un groupe des meilleurs artistes des Sables. Nous ne disons pas « les meilleurs » car ils sont très nombreux et nous ne pouvons pas les demander tous, mais nous sommes sûrs d'avance que ceux qui joueront se feront longuement applaudir dans :

« Gardien de Phare, drame en un acte, interprété par le Syndicat Masculin ;

« Le Changement de Train, comédie en 2 actes, par le Syndicat Féminin ;

« Un bat chez l'Colon, comique, par le Syndicat masculin.

Des intermèdes variés et gais nous ferons trouver les extraits trop courts.

Et ce sera une agréable journée pour tous nos syndiqués, et un charmante soirée pour tous ceux qui voudront bien nous faire l'honneur d'assister à notre séance.

## Réunion du 7 Janvier

LE GATEAU DES ROIS

Comme nous l'avions annoncé, le 7 janvier notre Syndicat Féminin se trouvait réuni pour partager amicalement le « Gâteau des Rois ».

Notre Président, Mlle Pasquet, prit la parole ; elle nous souhaita la bienvenue et nous offrit ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année. Elle rappela le souvenir d'une de nos jeunes syndiquées, Mlle Renée Thomazeau, décédée quelques jours auparavant après une courte maladie. Elle la recommanda à nos prières et nous dit qu'une messe offerte par notre Syndicat serait célébrée pour elle le 23 janvier dans l'Eglise Notre-Dame, sa paroisse.

Puis Mlle Pasquet donna la parole à Mlle Renous, vice-présidente, qui lut un bref compte-rendu de la dernière assemblée générale des Syndicats Chrétiens à Nantes. L'assistance, heureuse de voir combien nos dirigeants s'occupent de nous, applaudit longuement.

Puis ce fut le tour du « Gâteau des Rois » et nos deux aimables reines portèrent sur leur front leur gentille couronne.

La soirée se termina par de gais chansons. Nous nous quittons avec regret, ces quelques heures passées ensemble purent si courtes !

## Cours de Coupe

Les nouvelles adhérentes qui désirent suivre les cours de coupe sont priées de bien vouloir nous en avvertir au plus tôt. Nous rappelons que les cours sont gratuits, seules les fournitures sont à la charge des élèves.

Nous tenons à faire remarquer que certaines de ces fournitures ne sont pas obligatoires ; libre à nos syndiquées de les prendre ou non. Pour tous renseignements, prière de consulter Mlle Pasquet ou de s'adresser à la Permanence, 6, rue de la Sous-Préfecture, le mercredi de 18 heures à 19 heures.

## THOUARS

### SYNDICAT DES CHEMINOTS P. O.

Réunion du 2 Décembre

Les cheminots de France se sont réunis le 2 décembre, salle du Patronage, sous la présidence du camarade Meneau, venu de Château-du-Loir.

Après avoir pris connaissance des communiqués de l'Union Régionale et de l'Union Etat, les camarades ont entendu notre ami Meneau leur faire un long exposé sur nos revendica-

## A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez **FRED**

4, Rue du Calvaire

tions, nos salaires menacés depuis des mois, nos facilités de circulations, nos congés et enfin tous nos droits acquis.

Notre camarade a fait remarquer aussi que les travailleurs de l'industrie ont été davantage touchés que les cheminots par la crise, aussi nous engage-t-il à faire de la propagande autour de nous et à inviter ces camarades à rejoindre les syndicats chrétiens, qui les défendront, comme ils le méritent, avec justice et loyauté.

Des remerciements sont adressés au camarade Meneau pour avoir bien voulu venir donner à cette réunion tout l'intérêt que nous y avons trouvé et affermir notre espoir dans l'avenir.

La séance fut levée à 22 heures.

## Réunion du 10 Janvier

Il est d'abord donné connaissance de la correspondance de l'Union Régionale et de l'Union Etat.

Après quelques échanges de vues, la bienvenue est souhaitée à notre nouveau Journal « La Voix des Travailleurs », qui devient bien plus intéressant encore et englobe deux Unions Régionales.

Le camarade Pillot donne la marche à suivre en vue de la propagande pour les élections au Conseil Supérieur des Chemins de fer.

Il explique aux camarades nos raisons de nous abstenir ou de voter blanc.

On constitue ensuite des Commissions techniques pour chaque service, savoir :

Voisie : Baccavin et Bemoit.  
Exploitation : Martineau et Delost.  
Matériel et traction : Boisseau et Charrier Jean.

L'examen des questions diverses termina la séance.

## Visite de Marcel Poimboeuf

FORMATION D'UN SYNDICAT D'EMPLOYES

Pour la deuxième fois, le 11 décembre dernier, notre camarade Marcel Poimboeuf venait nous visiter. Il nous fit une conférence fort intéressante, et nous croyions bien que cette fois notre Syndicat d'Employés allait être fondé. Mais nous n'étions pas encore absolument prêts.

Aussi avons-nous employé de notre mieux les quelques semaines qui ont suivi, et le 24 janvier nous avons pu — enfin ! — arriver à nos fins. Nous avons donc maintenant un syndicat d'employés. C'est un nouveau beau et fort, de robuste constitution, et qui promet.

Nous donnerons plus tard des détails complémentaires. Nous pouvons cependant annoncer dès aujourd'hui que, pour la formation de ses membres, il va commencer par organiser un cercle d'études mensuel, au cours duquel les questions sociales, qui nous intéressent au plus haut point, vont être étudiées, à la lumière des encyclopedes de nos grands Papes Léon XIII et Pie XI.

Qu'on se le dise.

## POITIERS

### Cercle d'études

L'ECOLE SOCIALISTE

Cet intéressant sujet est traité par Mlle Henriette Coustou qui, tout d'abord, nous définit le socialisme. Celui-ci se trouve résumé dans

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Conscience  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
8, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES  
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétien.

**COUVERTURE - PLOMBERIE**  
ZINGUERIE  
Maison **RENAUD**  
76, rue St-Clément - NANTES

**Chauffage central**  
**Appareils Sanitaires**  
Fournisseur de la Maison Familiale

**GRAINETERIE**  
**A. OLIVIER (syndiqué)**  
4 bis, Rue Vidé, NANTES  
FARINES, PATES, GRAINS ET SEMENCES  
Produits divers pour Jardins et Basse-Cour  
5 % aux Syndiqués

**Entreprise Générale de Menuiserie**  
Ancienne Maison **JAHER**  
**COURAUD ET C<sup>ie</sup>, S<sup>ns</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES  
Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles  
Conditions spéciales aux Syndiqués

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**  
**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES  
(Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA**  
Luxeux Solides Bon marché  
Garantis sur facture  
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également  
**ATELIER DE REPARATION** pour toutes marques de machines à coudre  
**FONTENEAU**  
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES  
Succurs<sup>es</sup> : ANGERS, ST-NAZAIRE

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**  
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL  
**Maison ARROUET**  
2, RU EBON SECOURS - NANTES  
LITERIE  
Réfection Plumes - Duvets  
On reçoit les Bons de l'Union Economique

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**  
**FAVREAU & PAVAGEAU**  
TÉLÉPHONE 130.53  
4, Place du Martray - NANTES

**BROUETTES EN TOUS GENRES**  
PETITS TOMBEREAUX  
POUR ENTREPRENEURS  
BALADEUSES ET BABROUETS  
**Victor BLANCHET**  
71, rue Edgar-Quinet  
Atelier : place de la Moutonnerie  
Spécialité de roues ferrées et non ferrées  
TOUTES REPARATIONS  
Remise aux Syndiqués  
Téléphone : 310-66

**PLATRERIE - DECORATION**  
STAFF - FUMISTERIE  
**ANCELIN**  
Entrepreneur  
49, rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**  
**L. CHATELLIER PÈRE et FILS**  
**L. CHATELLIER, FILS, Succ.**  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907  
**BONS D'EPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels  
**B. FRANÇOIS**  
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.78

**ELECTRICITE**  
LUMIERE - FORCE - SONNERIES - TELEPHONES  
T. S. F.  
**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90  
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**GRAVURE SUR METAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1895  
**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacault - NANTES  
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dacteurs - Folioleurs - Timbres artistiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique  
Fournitures générales : encres tampons etc., etc.

**RIPOCHE & C<sup>ie</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33  
Transports Automobiles, Camionnages  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**COMMUNICATIONS importantes**  
Copies de décisions :  
Par application de la circulaire ministérielle n° 6590-1-10 du 20 novembre 1933, tous les employés et ouvriers civils doivent recevoir un extrait certifié conforme des décisions d'ordre individuel les concernant, tels que : avancement à l'ancienneté, avancement au choix, rappels d'ancienneté ou bonification, propositions, etc.  
Avancement :  
Employés de bureau : Une circulaire ministérielle du 4-1-1934, précise certaines dispositions du Décret du 29 avril 1933 et de l'Instruction du 12 octobre 1933 sur l'avancement.

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 30 Millions  
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B  
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes  
11 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>me</sup> opérat. de Banque et de Bourse

**Messageries de l'Ouest**  
Qual de la Fosse, NANTES  
Téléphone : 140-14  
Services de voyageurs entre Nantes, Basse-Indre, Indret, Couëron et Le Pellerin  
Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Paimboeuf et Saint-Nazaire  
Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Paimboeuf à Donges et Saint-Nazaire à Mindin  
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

plus, on en enlève d'abord Dieu et puis hommes et femmes n'ont plus de devoirs, peuvent mener chacun la vie qui leur plaît. Quant aux enfants, c'est l'Etat qui les élève et prétend leur donner le métier qui leur convient.  
Ce nouvel ordre social serait évidemment, selon ses auteurs, le règne de la liberté absolue : plus de pères, plus de mères ; mais la vérité est, qu'au fond, ce régime serait très près de celui des travaux forcés. Quant à la religion, il est bien entendu qu'elle a vécu, le Dieu c'est l'Etat, et la fin dernière des jouissances terrestres. Jaurès n'a-t-il pas déclaré : « La religion, une vieille chanson, une habitude et non une croyance ».  
La propriété privée est abolie, chacun travaillant pour le même maître : l'Etat.  
Mlle Courtieu nous parle ensuite de la Confédération Générale du Travail et de son fonctionnement, et nous voyons quels sont les moyens employés par cette organisation pour arriver à ses fins.  
Quant au mouvement social chrétien, dit-elle, il a paraît-il, amené quelques esprits craintifs à craindre une forme déguisée du socialisme. Qu'on en juge : le socialisme s'appuie sur deux fondements : destruction de la propriété privée et confiscation des droits privés de l'Etat, aucun catholique ne peut souscrire à pareille doctrine. De plus le collectivisme prêche la guerre du prolétariat contre les patrons, du travail contre le capital, le catholicisme veut la paix, l'union entre les classes sociales et l'on voit combien ces deux réformes sociales sont diamétralement opposées.

**Vive la Reine I**  
Si les petite abeilles aiment bien le travail, elles aiment aussi beaucoup les plaisirs et... les gâteaux. Aussi le 7 janvier, l'habituelle salle de réunion se trouve remplie par tout un essaim bourdonnant, avec de la joie plein les yeux. Cette joie a sans doute de multiples raisons : le ciel du plus beau bleu, la joie de vivre, l'annonce d'une surprise pour l'après-midi et - pourquoi ne pas l'avouer - d'appétissants gâteaux rangés en bataille faisant loucher beaucoup les patrons gourmands et un peu les plus sages.  
La soirée commence par la dégustation des gâteaux qui contiennent la fête traditionnelle. Celle-ci échoit à une de nos gentilles petites syndiquées, qui reçoit aussitôt la superbe couronne destinée à la Majesté du jour ; de mignonnes demoiselles d'honneur sont élues à leur tour. La gaieté de bon aloi du début - aidée par un doigt de vin clair - est devenue plus vive, et, le goûter terminé, toutes réclament la surprise promise et préparée en secret par une de nos dévouées présidentes - par respect pour sa modestie son nom ne sera pas prononcé. C'était une tombola humoristique et de très joyeux éclats de rire accueillent chaque lot.  
Cette gentille réunion se termine avec danses, farandoles, et l'essaim s'éparpille, chaque abeille emportant plein son cœur de bons souvenirs de la journée et beaucoup de reconnaissance pour les dévouées présidentes qui se défont sans compter au service de la cause et qui, pour faire diversion au sérieux de notre tâche, savent mêler l'agréable à l'utile.

**ANGERS**  
**SYNDICAT DES EMPLOYES**  
A la suite du renouvellement du Conseil, celui-ci s'est réuni le 15 décembre pour la formation du bureau, qui a été constitué comme suit :  
Président : Dupont Albert ; Vice-Président : Tournois Othéo ; Trésorier : Balloux Louis ; Secrétaire : Bougis Raymond ; Secrétaire adjoint : Huet Bernard.  
Ensuite le Conseil a examiné différentes questions d'organisation intérieure, et décide que les réunions corporatives se feront désormais dans l'ordre suivant :  
1° Lecture d'un rapport succinct de la précédente réunion ;  
2° Exposé rapide par le Secrétaire des questions urgentes ;  
3° Sujet traité (d'un quart d'heure) par un syndiqué ;  
4° Critiques, discussions, mises au point de ce sujet.  
Cet ordre sera rigoureusement suivi, pour permettre à nos camarades demeurant un peu loin d'être libres au plus tard à 20 heures.

**Employés, veillez !**  
Le Dimanche tu garderas... Oui !... mais les employés ont failli se le faire voler, il s'en est fallu de peu.  
Dans la semaine précédant Noël, un mouvement se dessinait chez les commerçants de notre cité en vue d'obtenir l'autorisation de tenir ouverts les magasins de détail, les dimanches précédant Noël et le Premier de l'An.  
Les sondages effectués auprès des Syndicats, surtout l'existence de la convention de juin 1932 qui garantit aux employés le repos du dimanche, ne permirent pas aux promoteurs du mouvement de réaliser leur projet.  
Car, notre Syndicat avait porté à la connaissance de qui-de-droit qu'il s'opposait à pareille autorisation et emploierait tous les moyens légitimes à la défense du repos dominical.  
Nous n'insistons pas sur la procédure que notre organisation aurait employée, réservant, le cas échéant, d'en faire le développement.

**SAUMUR**  
**Communications importantes**  
Copies de décisions :  
Par application de la circulaire ministérielle n° 6590-1-10 du 20 novembre 1933, tous les employés et ouvriers civils doivent recevoir un extrait certifié conforme des décisions d'ordre individuel les concernant, tels que : avancement à l'ancienneté, avancement au choix, rappels d'ancienneté ou bonification, propositions, etc.  
Avancement :  
Employés de bureau : Une circulaire ministérielle du 4-1-1934, précise certaines dispositions du Décret du 29 avril 1933 et de l'Instruction du 12 octobre 1933 sur l'avancement.

**LIQUIDATION D'UN STOCK DE 5.000 BOUTEILLES DE VIN MOUSSEUX d'Anjou**  
S'adresser aux bureaux du journal, 10, rue de Bel-Air à Nantes. (Timbre réponse)

**SYNDICATS FEMININS**  
**Activité syndicale**  
Le dimanche 21 janvier fut une journée bien remplie pour les syndicats féminins.  
Deux séances d'études, une le matin, la deuxième à 14 h. 30. Galette des Rois et assemblée générale pour clôturer.  
La séance du matin fut occupée par le compte-rendu de la dernière journée d'études et l'examen des réalisations du trimestre.  
Trop de résolutions sont prises qui ne sont pas suivies ; nous examinons les moyens d'intensifier le recrutement et de donner plus de vie encore au syndicat.  
L'après-midi, deux jeunes pupilles donnèrent le résultat d'enquêtes qu'elles avaient faites sur l'utilisation des loisirs des jeunes ouvrières, et une étude fut donnée sur les magasins à prix unique.  
Puis, pour reposer les esprits avant l'assemblée générale, les Conseillères des Syndicats offrirent la galette à une soixantaine de jeunes. Ce fut occasion de chants et de gaité ; les reines furent couronnées et emportèrent chacune un souvenir de la fête.  
Enfin la journée se termina sur la note sérieuse ; le rapport moral et le compte-rendu financier furent donnés aux syndiquées présentes, trop peu nombreuses à notre gré.  
Des élections eurent lieu au Syndicat des Dames Employées, ainsi que chez les Ouvrières de l'Habillement.

**ANGERS**  
**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**  
Quelle est la situation actuelle des Chantiers de la Grand'Maison ?  
A ce jour, presque tous les ouvriers ont repris le travail, sans avoir obtenu de résultats. En effet, à la réunion que le Comité de grève organisait le mercredi 17 janvier, la rentrée fut décidée, mais déjà, depuis quelques jours, des ardeurs du début avaient fait faux-bond et laissé tomber les copains. Cela aurait été avant peu la débâcle, il fallait l'éviter.  
A cette même réunion - il faut bien se montrer un peu ! - le secrétaire du Syndicat Confédéré prit la parole et déclara en passant : « Nous nous sommes lancés dans ce mouvement sans avoir assez réfléchi. »  
Pour une fois, il nous donne raison. N'est-ce pas pour cela que nous avons laissé faire ? Nous ne voulons pas lancer les camarades dans une telle aventure.  
En somme l'action des Confédérés se résume en ceci :  
Lancer le mouvement sans peser les chances qu'il avait de réussir.  
Organiser des défilés avec drapeaux rouges ; chanter l'« Internationale », crier « A bas la calotte et les préteurs » (Chut ! ne suspectons pas leur neutralité).  
Et surtout essayer de salir notre organisation, parce qu'elle avait raison.  
Et c'est cela de l'action syndicale ? Nous ne l'avions jamais comprise ainsi.  
Après l'aveu, l'attaque (toujours par le même) : « J'engage les camarades à boycotter les chefs de cette organisation criminelle ! ».  
Je comprends, l'âne se plaint lorsque le bâl le blesse, et je me demande si on peut être un homme pacifiste avec un tel état d'esprit. Et est-il bien placé pour faire appel à l'unité syndicale ? Encore là un fait qui vous prouvera, camarades, qu'elle est bien impossible. Vous ne pensez pas comme eux sur la façon de faire une revendication immédiate, vous n'êtes plus bons à rien et on appelle sur vous toutes sortes de malédictions. C'est cela de la Fraternité ? Merci ! nous n'en voulons pas, de celle-là !  
Malgré tout cela nous ne changeons rien notre façon de faire ; nous avons entamé des pourparlers avec l'Administration, et cela en collaboration avec nos amis de Renazé. Réussirons-nous ? Nous ne pouvons vous le promettre, mais soyez certains que le maximum sera fait afin d'obtenir satisfaction.  
Et pour répondre à toutes les paroles de haine prononcées par nos adversaires, mettons en pratique la belle maxime de nos organisations syndicales chrétiennes : « Aimons-nous, aidons-nous ».  
Nous sommes encore prêts à collaborer avec nos ennemis d'hier, quand ils le voudront, et cela loyalement, sans arrière-pensée, dans le respect des idées de chacun. Car jamais nous n'hésiterons à faire notre devoir, même la grève, lorsque tous les moyens de conciliation auront été épuisés et qu'elle aura des chances d'aboutir.  
Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités dans la lutte à mener pour que règne dans notre classe ouvrière plus de bonheur par la justice et la fraternité. JEAN-PIERRE.

**A propos de la retraite**  
A la suite de l'intervention de nos délégués des Grands Carreaux auprès de la direction de ce chantier, ne seront plus retranchées pour le calcul des journées de travail à faire valoir pour la retraite des mineurs, les grèves de 1910 et 1913.  
Félicitations à nos camarades délégués.  
**Distinction**  
Dans la récente promotion des médaillés d'honneur du travail, nous relevons le nom de notre camarade Pierre Audran : 40 années de travail dans la même ardoiserie.  
Nos sincères félicitations à ce vieux camarade.

**Indemnité de résidence**  
Le Syndicat est intervenu, une fois de plus, près des pouvoirs et des groupements, pour obtenir le maintien au taux actuel de l'indemnité de résidence.  
Tous les camarades dont le traitement net annuel est supérieur à 10.000 francs, ont intérêt à faire une déclaration indiquant leurs charges de famille et impôts payés l'année précédente. Ces déclarations doivent être remises au Contrôleur des Contributions Directes avant le 1er mars.  
**Achats en Commun**  
Une maison de gros pour bicyclettes et motos, pièces détachées, nous fait des prix intéressants pour commandes au comptant d'au moins 50 francs. Consulter le catalogue et grouper les commandes au Trésorier.

**TRÉLAZÉ**  
**La Grève de l'Anjou**  
Quelle est la situation actuelle des Chantiers de la Grand'Maison ?  
A ce jour, presque tous les ouvriers ont repris le travail, sans avoir obtenu de résultats. En effet, à la réunion que le Comité de grève organisait le mercredi 17 janvier, la rentrée fut décidée, mais déjà, depuis quelques jours, des ardeurs du début avaient fait faux-bond et laissé tomber les copains. Cela aurait été avant peu la débâcle, il fallait l'éviter.  
A cette même réunion - il faut bien se montrer un peu ! - le secrétaire du Syndicat Confédéré prit la parole et déclara en passant : « Nous nous sommes lancés dans ce mouvement sans avoir assez réfléchi. »  
Pour une fois, il nous donne raison. N'est-ce pas pour cela que nous avons laissé faire ? Nous ne voulons pas lancer les camarades dans une telle aventure.  
En somme l'action des Confédérés se résume en ceci :  
Lancer le mouvement sans peser les chances qu'il avait de réussir.  
Organiser des défilés avec drapeaux rouges ; chanter l'« Internationale », crier « A bas la calotte et les préteurs » (Chut ! ne suspectons pas leur neutralité).  
Et surtout essayer de salir notre organisation, parce qu'elle avait raison.  
Et c'est cela de l'action syndicale ? Nous ne l'avions jamais comprise ainsi.  
Après l'aveu, l'attaque (toujours par le même) : « J'engage les camarades à boycotter les chefs de cette organisation criminelle ! ».  
Je comprends, l'âne se plaint lorsque le bâl le blesse, et je me demande si on peut être un homme pacifiste avec un tel état d'esprit. Et est-il bien placé pour faire appel à l'unité syndicale ? Encore là un fait qui vous prouvera, camarades, qu'elle est bien impossible. Vous ne pensez pas comme eux sur la façon de faire une revendication immédiate, vous n'êtes plus bons à rien et on appelle sur vous toutes sortes de malédictions. C'est cela de la Fraternité ? Merci ! nous n'en voulons pas, de celle-là !  
Malgré tout cela nous ne changeons rien notre façon de faire ; nous avons entamé des pourparlers avec l'Administration, et cela en collaboration avec nos amis de Renazé. Réussirons-nous ? Nous ne pouvons vous le promettre, mais soyez certains que le maximum sera fait afin d'obtenir satisfaction.  
Et pour répondre à toutes les paroles de haine prononcées par nos adversaires, mettons en pratique la belle maxime de nos organisations syndicales chrétiennes : « Aimons-nous, aidons-nous ».  
Nous sommes encore prêts à collaborer avec nos ennemis d'hier, quand ils le voudront, et cela loyalement, sans arrière-pensée, dans le respect des idées de chacun. Car jamais nous n'hésiterons à faire notre devoir, même la grève, lorsque tous les moyens de conciliation auront été épuisés et qu'elle aura des chances d'aboutir.  
Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités dans la lutte à mener pour que règne dans notre classe ouvrière plus de bonheur par la justice et la fraternité. JEAN-PIERRE.

**ANGERS**  
**SYNDICAT DES EMPLOYES**  
A la suite du renouvellement du Conseil, celui-ci s'est réuni le 15 décembre pour la formation du bureau, qui a été constitué comme suit :  
Président : Dupont Albert ; Vice-Président : Tournois Othéo ; Trésorier : Balloux Louis ; Secrétaire : Bougis Raymond ; Secrétaire adjoint : Huet Bernard.  
Ensuite le Conseil a examiné différentes questions d'organisation intérieure, et décide que les réunions corporatives se feront désormais dans l'ordre suivant :  
1° Lecture d'un rapport succinct de la précédente réunion ;  
2° Exposé rapide par le Secrétaire des questions urgentes ;  
3° Sujet traité (d'un quart d'heure) par un syndiqué ;  
4° Critiques, discussions, mises au point de ce sujet.  
Cet ordre sera rigoureusement suivi, pour permettre à nos camarades demeurant un peu loin d'être libres au plus tard à 20 heures.

**Employés, veillez !**  
Le Dimanche tu garderas... Oui !... mais les employés ont failli se le faire voler, il s'en est fallu de peu.  
Dans la semaine précédant Noël, un mouvement se dessinait chez les commerçants de notre cité en vue d'obtenir l'autorisation de tenir ouverts les magasins de détail, les dimanches précédant Noël et le Premier de l'An.  
Les sondages effectués auprès des Syndicats, surtout l'existence de la convention de juin 1932 qui garantit aux employés le repos du dimanche, ne permirent pas aux promoteurs du mouvement de réaliser leur projet.  
Car, notre Syndicat avait porté à la connaissance de qui-de-droit qu'il s'opposait à pareille autorisation et emploierait tous les moyens légitimes à la défense du repos dominical.  
Nous n'insistons pas sur la procédure que notre organisation aurait employée, réservant, le cas échéant, d'en faire le développement.

**SAUMUR**  
**Communications importantes**  
Copies de décisions :  
Par application de la circulaire ministérielle n° 6590-1-10 du 20 novembre 1933, tous les employés et ouvriers civils doivent recevoir un extrait certifié conforme des décisions d'ordre individuel les concernant, tels que : avancement à l'ancienneté, avancement au choix, rappels d'ancienneté ou bonification, propositions, etc.  
Avancement :  
Employés de bureau : Une circulaire ministérielle du 4-1-1934, précise certaines dispositions du Décret du 29 avril 1933 et de l'Instruction du 12 octobre 1933 sur l'avancement.

**LIQUIDATION D'UN STOCK DE 5.000 BOUTEILLES DE VIN MOUSSEUX d'Anjou**  
S'adresser aux bureaux du journal, 10, rue de Bel-Air à Nantes. (Timbre réponse)

**SYNDICATS FEMININS**  
**Activité syndicale**  
Le dimanche 21 janvier fut une journée bien remplie pour les syndicats féminins.  
Deux séances d'études, une le matin, la deuxième à 14 h. 30. Galette des Rois et assemblée générale pour clôturer.  
La séance du matin fut occupée par le compte-rendu de la dernière journée d'études et l'examen des réalisations du trimestre.  
Trop de résolutions sont prises qui ne sont pas suivies ; nous examinons les moyens d'intensifier le recrutement et de donner plus de vie encore au syndicat.  
L'après-midi, deux jeunes pupilles donnèrent le résultat d'enquêtes qu'elles avaient faites sur l'utilisation des loisirs des jeunes ouvrières, et une étude fut donnée sur les magasins à prix unique.  
Puis, pour reposer les esprits avant l'assemblée générale, les Conseillères des Syndicats offrirent la galette à une soixantaine de jeunes. Ce fut occasion de chants et de gaité ; les reines furent couronnées et emportèrent chacune un souvenir de la fête.  
Enfin la journée se termina sur la note sérieuse ; le rapport moral et le compte-rendu financier furent donnés aux syndiquées présentes, trop peu nombreuses à notre gré.  
Des élections eurent lieu au Syndicat des Dames Employées, ainsi que chez les Ouvrières de l'Habillement.

**ANGERS**  
**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**  
Quelle est la situation actuelle des Chantiers de la Grand'Maison ?  
A ce jour, presque tous les ouvriers ont repris le travail, sans avoir obtenu de résultats. En effet, à la réunion que le Comité de grève organisait le mercredi 17 janvier, la rentrée fut décidée, mais déjà, depuis quelques jours, des ardeurs du début avaient fait faux-bond et laissé tomber les copains. Cela aurait été avant peu la débâcle, il fallait l'éviter.  
A cette même réunion - il faut bien se montrer un peu ! - le secrétaire du Syndicat Confédéré prit la parole et déclara en passant : « Nous nous sommes lancés dans ce mouvement sans avoir assez réfléchi. »  
Pour une fois, il nous donne raison. N'est-ce pas pour cela que nous avons laissé faire ? Nous ne voulons pas lancer les camarades dans une telle aventure.  
En somme l'action des Confédérés se résume en ceci :  
Lancer le mouvement sans peser les chances qu'il avait de réussir.  
Organiser des défilés avec drapeaux rouges ; chanter l'« Internationale », crier « A bas la calotte et les préteurs » (Chut ! ne suspectons pas leur neutralité).  
Et surtout essayer de salir notre organisation, parce qu'elle avait raison.  
Et c'est cela de l'action syndicale ? Nous ne l'avions jamais comprise ainsi.  
Après l'aveu, l'attaque (toujours par le même) : « J'engage les camarades à boycotter les chefs de cette organisation criminelle ! ».  
Je comprends, l'âne se plaint lorsque le bâl le blesse, et je me demande si on peut être un homme pacifiste avec un tel état d'esprit. Et est-il bien placé pour faire appel à l'unité syndicale ? Encore là un fait qui vous prouvera, camarades, qu'elle est bien impossible. Vous ne pensez pas comme eux sur la façon de faire une revendication immédiate, vous n'êtes plus bons à rien et on appelle sur vous toutes sortes de malédictions. C'est cela de la Fraternité ? Merci ! nous n'en voulons pas, de celle-là !  
Malgré tout cela nous ne changeons rien notre façon de faire ; nous avons entamé des pourparlers avec l'Administration, et cela en collaboration avec nos amis de Renazé. Réussirons-nous ? Nous ne pouvons vous le promettre, mais soyez certains que le maximum sera fait afin d'obtenir satisfaction.  
Et pour répondre à toutes les paroles de haine prononcées par nos adversaires, mettons en pratique la belle maxime de nos organisations syndicales chrétiennes : « Aimons-nous, aidons-nous ».  
Nous sommes encore prêts à collaborer avec nos ennemis d'hier, quand ils le voudront, et cela loyalement, sans arrière-pensée, dans le respect des idées de chacun. Car jamais nous n'hésiterons à faire notre devoir, même la grève, lorsque tous les moyens de conciliation auront été épuisés et qu'elle aura des chances d'aboutir.  
Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités dans la lutte à mener pour que règne dans notre classe ouvrière plus de bonheur par la justice et la fraternité. JEAN-PIERRE.

**SAUMUR**  
**Communications importantes**  
Copies de décisions :  
Par application de la circulaire ministérielle n° 6590-1-10 du 20 novembre 1933, tous les employés et ouvriers civils doivent recevoir un extrait certifié conforme des décisions d'ordre individuel les concernant, tels que : avancement à l'ancienneté, avancement au choix, rappels d'ancienneté ou bonification, propositions, etc.  
Avancement :  
Employés de bureau : Une circulaire ministérielle du 4-1-1934, précise certaines dispositions du Décret du 29 avril 1933 et de l'Instruction du 12 octobre 1933 sur l'avancement.

**LES EMPLOYES**  
ont élus Mlle Le Monnier, employée de banque, et Mme Balloux, employée de commerce, en remplacement de Mlle Grellier et Lesage qui ne peuvent pas continuer les fonctions de conseillères.  
Mlle J. Loriot et J. Huet ont été élues pour l'Habillement afin d'augmenter le nombre des conseillères, espérons-le, produira ses fruits.  
Bonne journée en définitive qui insuffisant après plusieurs départs.

**Journée sociale**  
Comme chaque année une journée sociale aura lieu à Angers le dimanche 4 mars. A la séance d'étude du matin, 10, rue du Vollier, des sujets d'actualité y seront traités.  
La séance de clôture se fera à 16 heures 30, salle de Chemellier ; une conférence y sera donné par M. Philippe de Las Cases. Tous nos syndiqués voudront entendre ce conférencier de valeur, et ne manquera pas d'y amener des amis et sympathisants.

**ANGERS**  
**SYNDICAT DES EMPLOYES**  
A la suite du renouvellement du Conseil, celui-ci s'est réuni le 15 décembre pour la formation du bureau, qui a été constitué comme suit :  
Président : Dupont Albert ; Vice-Président : Tournois Othéo ; Trésorier : Balloux Louis ; Secrétaire : Bougis Raymond ; Secrétaire adjoint : Huet Bernard.  
Ensuite le Conseil a examiné différentes questions d'organisation intérieure, et décide que les réunions corporatives se feront désormais dans l'ordre suivant :  
1° Lecture d'un rapport succinct de la précédente réunion ;  
2° Exposé rapide par le Secrétaire des questions urgentes ;  
3° Sujet traité (d'un quart d'heure) par un syndiqué ;  
4° Critiques, discussions, mises au point de ce sujet.  
Cet ordre sera rigoureusement suivi, pour permettre à nos camarades demeurant un peu loin d'être libres au plus tard à 20 heures.

**Employés, veillez !**  
Le Dimanche tu garderas... Oui !... mais les employés ont failli se le faire voler, il s'en est fallu de peu.  
Dans la semaine précédant Noël, un mouvement se dessinait chez les commerçants de notre cité en vue d'obtenir l'autorisation de tenir ouverts les magasins de détail, les dimanches précédant Noël et le Premier de l'An.  
Les sondages effectués auprès des Syndicats, surtout l'existence de la convention de juin 1932 qui garantit aux employés le repos du dimanche, ne permirent pas aux promoteurs du mouvement de réaliser leur projet.  
Car, notre Syndicat avait porté à la connaissance de qui-de-droit qu'il s'opposait à pareille autorisation et emploierait tous les moyens légitimes à la défense du repos dominical.  
Nous n'insistons pas sur la procédure que notre organisation aurait employée, réservant, le cas échéant, d'en faire le développement.

**SAUMUR**  
**Communications importantes**  
Copies de décisions :  
Par application de la circulaire ministérielle n° 6590-1-10 du 20 novembre 1933, tous les employés et ouvriers civils doivent recevoir un extrait certifié conforme des décisions d'ordre individuel les concernant, tels que : avancement à l'ancienneté, avancement au choix, rappels d'ancienneté ou bonification, propositions, etc.  
Avancement :  
Employés de bureau : Une circulaire ministérielle du 4-1-1934, précise certaines dispositions du Décret du 29 avril 1933 et de l'Instruction du 12 octobre 1933 sur l'avancement.

**LIQUIDATION D'UN STOCK DE 5.000 BOUTEILLES DE VIN MOUSSEUX d'Anjou**  
S'adresser aux bureaux du journal, 10, rue de Bel-Air à Nantes. (Timbre réponse)

**SYNDICATS FEMININS**  
**Activité syndicale**  
Le dimanche 21 janvier fut une journée bien remplie pour les syndicats féminins.  
Deux séances d'études, une le matin, la deuxième à 14 h. 30. Galette des Rois et assemblée générale pour clôturer.  
La séance du matin fut occupée par le compte-rendu de la dernière journée d'études et l'examen des réalisations du trimestre.  
Trop de résolutions sont prises qui ne sont pas suivies ; nous examinons les moyens d'intensifier le recrutement et de donner plus de vie encore au syndicat.  
L'après-midi, deux jeunes pupilles donnèrent le résultat d'enquêtes qu'elles avaient faites sur l'utilisation des loisirs des jeunes ouvrières, et une étude fut donnée sur les magasins à prix unique.  
Puis, pour reposer les esprits avant l'assemblée générale, les Conseillères des Syndicats offrirent la galette à une soixantaine de jeunes. Ce fut occasion de chants et de gaité ; les reines furent couronnées et emportèrent chacune un souvenir de la fête.  
Enfin la journée se termina sur la note sérieuse ; le rapport moral et le compte-rendu financier furent donnés aux syndiquées présentes, trop peu nombreuses à notre gré.  
Des élections eurent lieu au Syndicat des Dames Employées, ainsi que chez les Ouvrières de l'Habillement.

**ANGERS**  
**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**  
Quelle est la situation actuelle des Chantiers de la Grand'Maison ?  
A ce jour, presque tous les ouvriers ont repris le travail, sans avoir obtenu de résultats. En effet, à la réunion que le Comité de grève organisait le mercredi 17 janvier, la rentrée fut décidée, mais déjà, depuis quelques jours, des ardeurs du début avaient fait faux-bond et laissé tomber les copains. Cela aurait été avant peu la débâcle, il fallait l'éviter.  
A cette même réunion - il faut bien se montrer un peu ! - le secrétaire du Syndicat Confédéré prit la parole et déclara en passant : « Nous nous sommes lancés dans ce mouvement sans avoir assez réfléchi. »  
Pour une fois, il nous donne raison. N'est-ce pas pour cela que nous avons laissé faire ? Nous ne voulons pas lancer les camarades dans une telle aventure.  
En somme l'action des Confédérés se résume en ceci :  
Lancer le mouvement sans peser les chances qu'il avait de réussir.  
Organiser des défilés avec drapeaux rouges ; chanter l'« Internationale », crier « A bas la calotte et les préteurs » (Chut ! ne suspectons pas leur neutralité).  
Et surtout essayer de salir notre organisation, parce qu'elle avait raison.  
Et c'est cela de l'action syndicale ? Nous ne l'avions jamais comprise ainsi.  
Après l'aveu, l'attaque (toujours par le même) : « J'engage les camarades à boycotter les chefs de cette organisation criminelle ! ».  
Je comprends, l'âne se plaint lorsque le bâl le blesse, et je me demande si on peut être un homme pacifiste avec un tel état d'esprit. Et est-il bien placé pour faire appel à l'unité syndicale ? Encore là un fait qui vous prouvera, camarades, qu'elle est bien impossible. Vous ne pensez pas comme eux sur la façon de faire une revendication immédiate, vous n'êtes plus bons à rien et on appelle sur vous toutes sortes de malédictions. C'est cela de la Fraternité ? Merci ! nous n'en voulons pas, de celle-là !  
Malgré tout cela nous ne changeons rien notre façon de faire ; nous avons entamé des pourparlers avec l'Administration, et cela en collaboration avec nos amis de Renazé. Réussirons-nous ? Nous ne pouvons vous le promettre, mais soyez certains que le maximum sera fait afin d'obtenir satisfaction.  
Et pour répondre à toutes les paroles de haine prononcées par nos adversaires, mettons en pratique la belle maxime de nos organisations syndicales chrétiennes : « Aimons-nous, aidons-nous ».  
Nous sommes encore prêts à collaborer avec nos ennemis d'hier, quand ils le voudront, et cela loyalement, sans arrière-pensée, dans le respect des idées de chacun. Car jamais nous n'hésiterons à faire notre devoir, même la grève, lorsque tous les moyens de conciliation auront été épuisés et qu'elle aura des chances d'aboutir.  
Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités dans la lutte à mener pour que règne dans notre classe ouvrière plus de bonheur par la justice et la fraternité. JEAN-PIERRE.

**SAUMUR**  
**Communications importantes**  
Copies de décisions :  
Par application de la circulaire ministérielle n° 6590-1-10 du 20 novembre 1933, tous les employés et ouvriers civils doivent recevoir un extrait certifié conforme des décisions d'ordre individuel les concernant, tels que : avancement à l'ancienneté, avancement au choix, rappels d'ancienneté ou bonification, propositions, etc.  
Avancement :  
Employés de bureau : Une circulaire ministérielle du 4-1-1934, précise certaines dispositions du Décret du 29 avril 1933 et de l'Instruction du 12 octobre 1933 sur l'avancement.

**LES PAPIERS PEINTS**  
**Paul GENDRON**  
sont de bon goût parce que Fabriqués en France  
et les moins cher parce que vendus sans intermédiaire  
6, rue Cacault  
11, rue de la Boucherie  
NANTES

**RESSEMELAGE L. TROUVÉ**  
Répare les Chaussures de suite  
2, rue Guépin - 11, rue de la Marne  
NANTES

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**  
Quelle est la situation actuelle des Chantiers de la Grand'Maison ?  
A ce jour, presque tous les ouvriers ont repris le travail, sans avoir obtenu de résultats. En effet, à la réunion que le Comité de grève organisait le mercredi 17 janvier, la rentrée fut décidée, mais déjà, depuis quelques jours, des ardeurs du début avaient fait faux-bond et laissé tomber les copains. Cela aurait été avant peu la débâcle, il fallait l'éviter.  
A cette même réunion - il faut bien se montrer un peu ! - le secrétaire du Syndicat Confédéré prit la parole et déclara en passant : « Nous nous sommes lancés dans ce mouvement sans avoir assez réfléchi. »  
Pour une fois, il nous donne raison. N'est-ce pas pour cela que nous avons laissé faire ? Nous ne voulons pas lancer les camarades dans une telle aventure.  
En somme l'action des Confédérés se résume en ceci :  
Lancer le mouvement sans peser les chances qu'il avait de réussir.  
Organiser des défilés avec drapeaux rouges ; chanter l'« Internationale », crier « A bas la calotte et les préteurs » (Chut ! ne suspectons pas leur neutralité).  
Et surtout essayer de salir notre organisation, parce qu'elle avait raison.  
Et c'est cela de l'action syndicale ? Nous ne l'avions jamais comprise ainsi.  
Après l'aveu, l'attaque (toujours par le même) : « J'engage les camarades à boycotter les chefs de cette organisation criminelle ! ».  
Je comprends, l'âne se plaint lorsque le bâl le blesse, et je me demande si on peut être un homme pacifiste avec un tel état d'esprit. Et est-il bien placé pour faire appel à l'unité syndicale ? Encore là un fait qui vous prouvera, camarades, qu'elle est bien impossible. Vous ne pensez pas comme eux sur la façon de faire une revendication immédiate, vous n'êtes plus bons à rien et on appelle sur vous toutes sortes de malédictions. C'est cela de la Fraternité ? Merci ! nous n'en voulons pas, de celle-là !  
Malgré tout cela nous ne changeons rien notre façon de faire ; nous avons entamé des pourparlers avec l'Administration, et cela en collaboration avec nos amis de Renazé. Réussirons-nous ? Nous ne pouvons vous le promettre, mais soyez certains que le maximum sera fait afin d'obtenir satisfaction.  
Et pour répondre à toutes les paroles de haine prononcées par nos adversaires, mettons en pratique la belle maxime de nos organisations syndicales chrétiennes : « Aimons-nous, aidons-nous ».  
Nous sommes encore prêts à collaborer avec nos ennemis d'hier, quand ils le voudront, et cela loyalement, sans arrière-pensée, dans le respect des idées de chacun. Car jamais nous n'hésiterons à faire notre devoir, même la grève, lorsque tous les moyens de conciliation auront été épuisés et qu'elle aura des chances d'aboutir.  
Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités dans la lutte à mener pour que règne dans notre classe ouvrière plus de bonheur par la justice et la fraternité. JEAN-PIERRE.

**LEGROS TAPISSIER**